

ISHKUTEU

Des services d'aide en violence conjugale

EN RÉPONSE AUX BESOINS DES FEMMES AUTOCHTONES



FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.
QUEBEC NATIVE WOMEN INC.

en collaboration avec



Réseau de recherche et de connaissances
relatives aux peuples autochtones



Fédération de ressources d'hébergement
pour femmes violentées et en difficulté du Québec

UQÀM

Service aux collectivités
Université du Québec à Montréal

Des services d'aide en violence conjugale en réponse aux besoins des femmes autochtones

Recherche et rédaction

Sylvie Pharand, projet ISHKUTEU

Assistance à la recherche

Julie Rousseau, projet ISHKUTEU

Comité consultatif

Irène Demczuk	agente de développement au Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal
Carole Lévesque	professeure à l'INRS-Centre Urbanisation, Culture et Société et directrice de DIALOG, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones
Lucie Lortie	agente aux programmes et aux communications à la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec
Manon Monastesse	directrice de la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec
Sylvie Pharand	coordonnatrice du projet ISHKUTEU
France Robertson	coordonnatrice promotion non violence et maisons d'hébergement à Femmes Autochtones du Québec
Julie Rousseau	agente de développement au projet ISHKUTEU

Mise en page

Dominic Babeux

Distribution

Projet ISHKUTEU
Service aux collectivités, Université du Québec à Montréal
Case postale 8888, succursale Centre-ville
Montréal (Québec), Canada H3C 3P8

Téléphone : (514) 987-3000 poste 4877

Courriel : ishkuteu@uqam.ca

Le rapport est disponible en ligne sur les sites Internet de la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec à www.fede.qc.ca et de Femmes Autochtones du Québec à www.faq-qnw.org.

Le projet ISHKUTEU est réalisé grâce au soutien financier du Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec et de la Fondation canadienne des femmes.

ISBN : 978-2-9809724-3-0 (version imprimée)

ISBN : 978- 2-9809724-4-7 (version électronique PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et archives nationales Québec, 2008

Dépôt légal – Bibliothèque et archives Canada, 2008

© Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec et Femmes Autochtones du Québec, 2008. Tous droits réservés.

ISHKUTEU

Intervention en violence conjugale auprès des femmes autochtones
Partager nos expertises, créer des liens durables

ISHKUTEU est un projet réalisé en partenariat avec Femmes Autochtones du Québec inc., la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec, le Service aux collectivités de l'UQAM et DIALOG, réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (INRS-Centre Urbanisation, Culture et Société).

But du projet

ISHKUTEU a pour but d'améliorer l'accès à des services répondant davantage aux besoins des femmes autochtones qui vivent une situation de violence conjugale et des problématiques associées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des communautés.

Objectifs

- Offrir de la formation au personnel des maisons membres de la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec afin d'actualiser leurs pratiques d'intervention en violence conjugale pour les femmes autochtones.
- Offrir de la formation au personnel du Réseau des maisons d'hébergement autochtones du Québec afin de consolider leurs pratiques d'intervention en violence conjugale.
- Favoriser et expérimenter le maillage entre les ressources d'aide autochtones et allochtones en violence conjugale par le partage de connaissances, d'expertises et de services.
- Proposer un plan d'action et formuler des recommandations pour améliorer les services d'aide et d'hébergement en violence conjugale pour les femmes autochtones du Québec et leurs enfants.

ISHKUTEU signifie **feu** en innu. Ce nom évoque le feu sacré animant les personnes qui travaillent quotidiennement auprès des femmes vivant de la violence conjugale. Il suggère également pour les femmes accueillies dans les maisons d'hébergement la reprise de pouvoir sur leur vie.

Remerciements

Ce rapport de consultation fut réalisé grâce à la collaboration de deux réseaux nationaux d'organismes d'aide en violence conjugale au Québec. Nous désirons exprimer notre reconnaissance à l'ensemble des directrices, coordonnatrices et intervenantes des maisons d'hébergement autochtones et allochtones qui ont généreusement répondu à notre invitation.

Nous remercions les directrices et les intervenantes des trente-six maisons d'hébergement membres de la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec de leur précieuse collaboration à l'enquête. Nous saluons plus particulièrement celles qui nous ont accueillies à L'Aquarelle de Chibougamau, au Centre féminin du Saguenay, à Halte-Femmes Haute-Gatineau de Maniwaki, à La Source de Sorel, à l'Auberge Madeleine et au Chaînon à Montréal. Nous remercions de même les directrices et les intervenantes des maisons Le Nid de Val d'Or, l'Auberge de l'amitié de Roberval, Le Coin des femmes de Sept-îles qui ont aussi participé à l'enquête, et spécialement celles que nous avons rencontrées au Toit de l'Amitié à La Tuque.

Toute notre gratitude va également aux coordonnatrices et aux intervenantes du Réseau des maisons d'hébergement autochtones : Ashpukun Mitshuap à Schefferville, Tipinuaikan à Sept-Îles, Haven House à Listuguj, Asperimowin à La Tuque, Waseya House à Kitigan Zibi, la Maison communautaire Missinak à Québec et le Foyer pour femmes autochtones / Native Women's Shelter à Montréal. Un grand merci également aux travailleuses communautaires des services sociaux du Conseil Cri de Mistissini et à la coordonnatrice du Projet Autochtones du Québec à Montréal.

Nous voulons enfin remercier cordialement les membres du comité aviseur du projet ISHKUTEU qui ont discuté, orienté et validé chaque étape de l'enquête. Que chacune soit ici personnellement remerciée : France Robertson de l'association Femmes Autochtones du Québec, Manon Monastesse et Lucie Lortie de la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec, Irène Demczuk du Service aux collectivités de l'UQAM, Carole Lévesque de l'INRS-Centre Urbanisation, Culture et Société et directrice du réseau DIALOG, et Julie Rousseau dont nous voulons souligner la contribution générale à la collecte et au dépouillement des données.

Table des matières

Présentation des partenaires.....	1
Résumé des propositions formulées dans les deux réseaux d'hébergement.....	3
Mise en contexte	7
SECTION 1 Population autochtone et violence conjugale.....	9
1.1 La population autochtone au Québec	9
1.2 La violence conjugale en milieu autochtone.....	13
SECTION 2 Méthodologie	17
2.1 Stratégie d'enquête	17
2.2 Sources de données	18
2.3 Portée et limite de la consultation	20
SECTION 3 Résultats de la consultation dans les maisons d'hébergement allochtones	21
3.1 Spécificité de la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec	21
3.2 La présence autochtone dans les maisons d'hébergement allochtones.....	22
3.3 Ce que constatent les intervenantes allochtones	25
3.4 Ce que souhaitent les intervenantes allochtones.....	29
SECTION 4 Résultats de la consultation dans les maisons d'hébergement autochtones... 	31
4.1 Origine et pertinence du Réseau des maisons d'hébergement pour femmes autochtones du Québec	31
4.2 Portrait des maisons d'hébergement autochtones	32
4.3 Ce que constatent les intervenantes autochtones.....	37
4.4 Ce que souhaitent les intervenantes autochtones	40
Perspectives de développement.....	43
Sources citées.....	45
Annexes.....	49

Présentation des partenaires

ISHKUTEU est fondé sur un partenariat novateur entre la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec, Femmes Autochtones du Québec, le Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal et DIALOG, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones.

Fondée en 1987, la **Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec** (FRHFVDQ) regroupe quarante et une maisons d'hébergement. Son mandat consiste à promouvoir la défense des droits et le développement de l'autonomie des femmes aux prises avec des difficultés liées aux différentes formes de violence conjugale, à la toxicomanie, à la santé mentale et à l'itinérance. Ses objectifs sont : d'offrir le soutien nécessaire aux maisons membres par la formation et l'information; de représenter les maisons membres auprès des autorités politiques, des instances publiques, parapubliques et privées; de sensibiliser les autorités politiques et la population aux problèmes de violence vécus par les femmes et les enfants, ainsi qu'au rôle et aux besoins des maisons d'hébergement.

L'association **Femmes Autochtones du Québec Inc.** (FAQ) représente, depuis sa création en 1974, l'ensemble des femmes autochtones au Québec, tant celles vivant dans les communautés autochtones qu'en milieu urbain. Dix nations autochtones réparties en 41 communautés y sont regroupées¹. La mission de FAQ est d'appuyer les femmes autochtones dans leurs efforts pour améliorer leurs conditions de vie et celles de leur famille par la promotion de la non violence, de l'égalité des droits, de la justice et de la santé, et par le soutien des femmes dans leur engagement au sein de leur communauté.

Le **Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal** (UQAM), fondé en 1979, a pour mission de favoriser la démocratisation du savoir en rendant accessibles des connaissances au moyen d'activités de formation, de recherche ou de diffusion aux groupes sociaux qui n'y ont traditionnellement pas accès. À titre d'intermédiaire entre les partenaires sociaux et universitaires, le Service aux collectivités vient soutenir la démarche partenariale dans le cadre de laquelle se réalisent les projets. En 1982, l'UQAM signait un Protocole d'entente avec l'organisme Relais-Femmes pour répondre aux demandes de groupes de femmes du Québec et du Canada. Le présent projet est issu des travaux menés dans le cadre du Protocole.

DIALOG, réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones est un regroupement interuniversitaire, interinstitutionnel, interdisciplinaire, intersectoriel et international dont sont membres l'UQAM et Femmes Autochtones du Québec. Fondé en 2001, DIALOG réunit plus de cent vingt personnes issues du milieu universitaire et du milieu autochtone. Son objectif est de mettre en valeur, de diffuser et de renouveler la recherche relative aux peuples autochtones. L'un des défis majeurs de DIALOG consiste à produire et à diffuser de nouvelles connaissances avec la participation des Autochtones, afin que ces connaissances puissent soutenir leurs propres initiatives de reconstruction sociale.

¹ Les femmes inuites ne siègent pas au conseil d'administration de Femmes Autochtones du Québec. Elles ont leur propre association Pauktuutit Inuit Women of Canada.

Résumé des propositions formulées dans les deux réseaux d'hébergement

Voici en abrégé les résultats de la consultation menée auprès des intervenantes² des réseaux d'hébergement allochtone et autochtone. Cette démarche avait pour but d'identifier les besoins de formation des intervenantes des deux réseaux afin que leurs approches et leurs pratiques d'intervention correspondent davantage aux besoins des femmes autochtones violentées. Ce résumé fait état des souhaits exprimés par les intervenantes dans le cadre de la consultation. Il ne doit pas être confondu avec les pistes d'action que privilégiera le projet ISHKUTEU au cours des prochaines années, dans les limites de ses objectifs et de ses moyens.

1. LES PROPOSITIONS DES MAISONS D'HÉBERGEMENT ALLOCHTONES

1.1 Concernant la formation à recevoir

Les intervenantes consultées des maisons d'hébergement en violence conjugale autochtones souhaitent :

- a) se familiariser avec les réalités historiques et contemporaines des peuples autochtones;
- b) poursuivre l'intégration dans leur pratique d'approches et d'outils d'intervention appropriés aux réalités autochtones, notamment en prenant connaissance de l'analyse de la violence conjugale développée par le Réseau des maisons d'hébergement autochtones;
- c) renforcer leurs connaissances des ressources d'aide autochtones dans les communautés et hors communauté.

1.2 Concernant les liens de collaboration à établir

Les intervenantes consultées des maisons d'hébergement en violence conjugale autochtones souhaitent :

- a) accroître leurs connaissances du Réseau des maisons d'hébergement autochtones du Québec, des services sociaux autochtones et des autres ressources d'aide autochtones;
- b) assurer le démarchage et le suivi avec les ressources d'aide autochtones avant, pendant et après l'hébergement;
- c) développer un protocole de collaboration relatif à l'intervention en violence conjugale en milieu autochtone, assorti d'un guide pratique expliquant les rôles et les responsabilités des ressources d'aide des deux réseaux;
- d) disposer d'une banque des ressources autochtones, régionales et provinciales, qui pourrait servir d'outil de référence pour aider les femmes autochtones vivant en milieu urbain ou dans les communautés;

² Le mot intervenante est employé afin d'alléger le texte. Il englobe à la fois les intervenantes de première ligne, les gestionnaires, les coordonnatrices et les directrices des maisons d'hébergement. Ce choix lexical est justifié par le fait que la plupart des directrices, des coordonnatrices et des gestionnaires ont une expérience d'intervention directe auprès des femmes hébergées, principalement à titre d'ex-intervenantes de première ligne.

- e) voir se développer une représentation autochtone dans les lieux de concertation locaux et régionaux dans le domaine de l'intervention en violence conjugale;
- f) favoriser les échanges entre les maisons allochtones qui accueillent un nombre important de femmes autochtones.

1.3 Concernant d'autres mesures à adopter pour améliorer les services

Les intervenantes consultées des maisons d'hébergement en violence conjugale autochtones souhaitent :

- a) favoriser l'embauche d'une intervenante autochtone ou, à tout le moins, assurer une formation spécifique à une intervenante non autochtone au sein de l'équipe dans les maisons qui accueillent un nombre important de femmes autochtones;
- b) tenir compte des réalités des femmes autochtones et de leurs enfants dans l'organisation du milieu de vie en hébergement;
- c) effectuer des stages d'immersion en milieu autochtone, dans une perspective de formation et d'échange.

2. LES PROPOSITIONS DES MAISONS D'HÉBERGEMENT AUTOCHTONES

2.1 Concernant la formation à recevoir

Les intervenantes du Réseau des maisons d'hébergement autochtones du Québec souhaitent :

- a) consolider leurs pratiques d'intervention :
 - en lien avec les problématiques sociales vécues dans les communautés, notamment les toxicomanies, les problèmes de santé mentale, le suicide et les agressions à caractère sexuel;
 - en matière de violence conjugale, notamment en s'appropriant des approches et des outils d'intervention en violence conjugale mis au point par les maisons d'hébergement autochtones;
 - en mettant l'accent sur la spiritualité dans la démarche de guérison;
- b) consolider leur équipe de travail et maximiser leur capacité de gestion des maisons;
- c) développer des pratiques de prévention et de sensibilisation dans les communautés et auprès des ressources d'aide hors communauté.

2. 2 Concernant les liens de collaboration à établir

Les intervenantes du Réseau des maisons d'hébergement autochtones du Québec souhaitent :

- a) développer des liens de collaboration intrasectoriels avec les maisons d'hébergement autochtones, les ressources d'aide autochtones dans les communautés et les services pour conjoints violents;
- b) développer des liens de collaboration intersectoriels, principalement avec le réseau des services sociaux et de santé et les services policiers;
- c) assurer un suivi post-hébergement dans leurs maisons en collaboration avec d'autres ressources.

2. 3 Concernant d'autres mesures à adopter pour améliorer les services

Les intervenantes du Réseau des maisons d'hébergement autochtones du Québec souhaitent :

- a) améliorer leurs conditions de travail en maison d'hébergement autochtone, notamment par le recrutement de nouveaux effectifs et le rehaussement des salaires en fonction des standards établis dans les milieux de pratique québécois;
- b) développer des ressources de deuxième étape pour les femmes vivant de la violence conjugale et des problématiques associées;
- c) développer un programme de thérapie à l'intention des femmes et des hommes qui vivent des situations de violence conjugale ou familiale;
- d) développer des ressources d'aide pour les conjoints ayant des comportements violents dans la communauté.

Mise en contexte

Origine du projet

Le projet ISHKUTEU est une réponse aux préoccupations exprimées en 2005 par les directrices des maisons d'hébergement de la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec lors d'une rencontre provinciale. À cette occasion, les directrices ont fait part de leur volonté de renouveler leurs pratiques d'intervention et les services offerts aux femmes autochtones, à partir de leurs acquis. De fait, plusieurs maisons, particulièrement celles qui accueillent une proportion importante de femmes autochtones, ont développé une sensibilité particulière aux réalités et aux besoins de ces femmes. Les intervenantes continuent néanmoins d'observer un décalage entre leur pratique et les besoins des femmes autochtones hébergées. Elles estiment que cet écart tient à la complexité et à la gravité de la situation de violence conjugale que vivent ces femmes mais aussi à leurs propres lacunes sur le plan des connaissances des cultures autochtones.

Le projet ISHKUTEU répond par ailleurs aux intérêts de l'association Femmes Autochtones du Québec et de son Réseau de maisons d'hébergement autochtones. En effet, FAQ travaille depuis plusieurs années pour que les femmes autochtones et leurs enfants, en situation de violence familiale, aient accès à des ressources d'aide en harmonie avec leur culture et leurs besoins, à l'intérieur comme à l'extérieur des communautés. En outre, les intervenantes des maisons d'hébergement autochtones ont exprimé à maintes reprises leur désir d'être mieux outillées pour intervenir plus efficacement en violence conjugale, notamment lorsque cette violence se conjugue à des problèmes de santé mentale, d'itinérance, d'abus d'alcool, de médicaments ou de drogue.

La Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec a déjà accompli un travail considérable afin de répondre aux besoins des femmes hébergées quelles qu'elles soient. Pour faire face à la problématique de la violence conjugale en contexte interculturel, elle a notamment élaboré un programme de formation en partenariat avec La Table de concertation en violence conjugale de Montréal et le Service aux collectivités de l'UQAM. Ce programme est destiné à améliorer l'intervention et l'adaptation des services auprès des femmes immigrantes et des communautés ethnoculturelles. Il a été offert à plus de 800 intervenants du réseau de la santé et des services sociaux, du milieu communautaire et des services policiers au Québec depuis 2000³. Pour sa part, le Réseau de maisons d'hébergement autochtones du Québec ne cesse de développer, depuis sa création en 2003. Il s'est doté des outils visant à rehausser les compétences de ses intervenantes.

Les acquis des deux réseaux – allochtone et autochtone – sont donc nombreux. Pourtant, beaucoup reste à faire afin d'enrichir les pratiques d'intervention et d'améliorer l'accès aux ressources d'aide en violence conjugale pour les femmes autochtones violentées. S'appuyant sur ces acquis, le projet ISKUTEU entend répondre aux préoccupations respectives des deux réseaux. Ce projet incarne à sa manière le besoin

³ Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec et Table de concertation en violence conjugale de Montréal. 2005.

de rapprochement des milieux autochtones et allochtones en expérimentant le maillage de ces ressources de même que le partage d'expertises, de connaissances et de services.

Raison d'être du présent rapport

Ce document présente les résultats de la première phase du projet ISHKUTEU. À cette étape initiale, il s'agissait de consulter les intervenantes des maisons d'hébergement afin d'identifier leurs besoins de formation. Cette consultation permettait aussi de préparer le terrain en vue du maillage entre les intervenantes des deux réseaux d'hébergement – allochtone et autochtone – et les ressources d'aide autochtones dans les communautés.

Ce rapport sert donc d'assise au projet ISHKUTEU. Il fournit un cadre de référence pour la mise en œuvre des sessions de formation et des activités de maillage dans les maisons d'hébergement allochtones et autochtones participant au projet pilote. Il permet plus largement d'enrichir la réflexion sur les moyens à prendre pour soutenir les ressources d'aide en violence conjugale dans leur travail auprès des femmes autochtones et de leurs enfants.

Les préoccupations et les propositions formulées par les intervenantes des maisons d'hébergement autochtones et allochtones consultées dans le cadre de cette enquête font écho à l'invitation générale lancée en 1995 dans la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*. Les partenaires des divers secteurs d'intervention y étaient appelés à assurer la concertation et la complémentarité de leurs interventions. Les intervenantes y étaient également appelées à investir dans la formation par des activités de perfectionnement afin de prendre en considération les besoins de clientèles particulières, notamment des femmes autochtones.

Dans la même veine, cet inventaire des besoins de formation et de concertation apporte une réponse à la recommandation d'«appuyer les activités de formation, d'information et d'appui aux intervenantes des maisons d'hébergement pour les femmes autochtones victimes de violence du Volet autochtone du *Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale*.

Enfin, ce rapport fait écho au volet "Services sociaux/Services à la petite enfance" du *Plan d'action du Forum socioéconomique des Premières Nations* tenu à Mashteuiatsh en octobre 2006. La lutte contre la violence et les abus sexuels exercés à l'encontre des femmes et des enfants dans les communautés et hors communauté figure parmi les actions proposées aux partenaires gouvernementaux et aux membres de la société civile. Le développement d'expertises et de formations des différents groupes d'intervenants communautaires et l'élargissement des partenariats avec les intervenants et les réseaux allochtones par le biais de la Table de concertation «Pour le mieux-être de nos Nations» y étaient présentés comme des moyens d'améliorer les services destinés à contrer la violence conjugale et familiale.

SECTION 1

Population autochtone et violence conjugale

Pour mieux comprendre les réalités et les besoins exprimés par les intervenantes lors de cette consultation, il importe de préciser l'environnement légal qui encadre la vie des Autochtones au Québec et au Canada et de fournir quelques repères démographiques sur les femmes autochtones au Québec.

1.1 La population autochtone au Québec

Les peuples autochtones du Canada, aux termes de la *Loi constitutionnelle* de 1982, comprennent les Indiens, les Inuits et les Métis du Canada. Globalement, la population autochtone est composée des personnes ayant déclaré appartenir à l'un des trois groupes autochtones suivants : Indiens de l'Amérique du Nord, Inuits et Métis. Elle comprend également les personnes n'ayant pas déclaré une identité autochtone, mais ayant déclaré être un Indien en vertu d'un traité, un Indien inscrit en vertu de la *Loi sur les Indiens* ou un membre d'une bande indienne ou d'une Première Nation⁴. Dans le langage courant, les termes *Premières Nations* ou *Amérindiens* sont utilisés uniquement pour désigner les personnes assujetties à la *Loi sur les Indiens*.

On compte 58 communautés autochtones au Québec : 42 communautés amérindiennes et 16 communautés inuites. Les communautés amérindiennes se répartissent à leur tour à l'intérieur des dix Premières Nations présentées ici par ordre d'importance démographique : Mohawks, Innus, Cris-Eeyou, Inuits, Algonquins, Atikamekw, Mi'gmaq, Hurons-Wendat, Abénaquis, Naskapis et Malécites⁵. En 2006, la population ayant déclaré une identité autochtone au Québec se chiffrait à 108 425 personnes⁶.

1.1.1 Cadre légal et dispositions législatives

Au Québec et au Canada, une partie de la population autochtone est assujettie à la *Loi sur les Indiens*. En vertu de cette loi, «les Indiens et les terres réservées aux Indiens» relèvent de la compétence exclusive du gouvernement fédéral. Il s'agit d'une caractéristique de leur statut spécial qui en fait des citoyens à part⁷. Au Québec, 52 % des Autochtones sont régis par la *Loi sur les Indiens*⁸.

Outre la *Loi sur les Indiens*, différentes dispositions législatives s'appliquent aux Autochtones du Canada. Au Québec, la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* (CBJNQ), signée en 1975, lie les gouvernements du Québec et du Canada, Hydro-Québec, le Grand Conseil des Cris du Québec et l'Association des Inuits du Nord québécois.

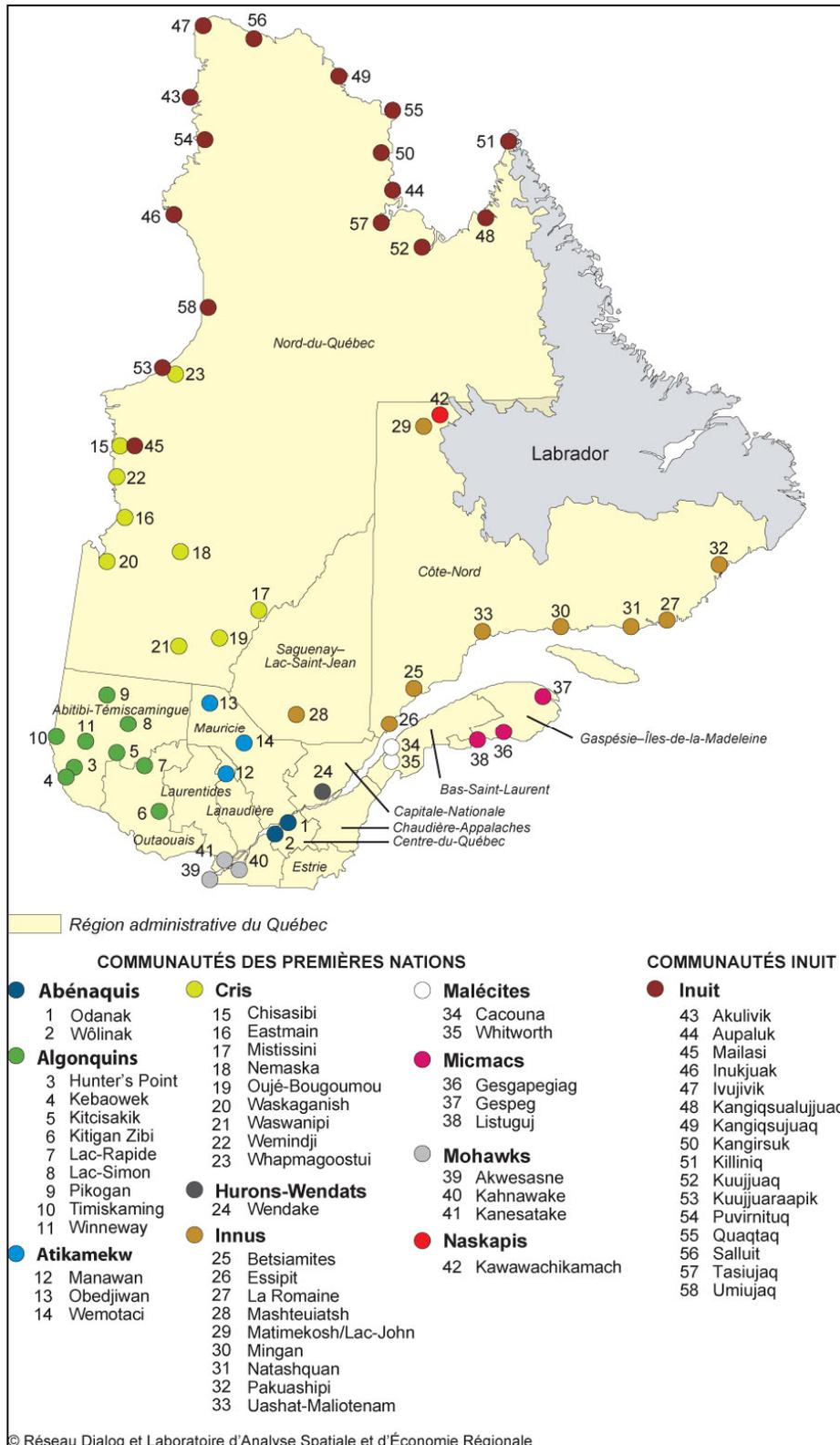
⁴ Statistique Canada. 2008. Recensement de la population de 2006.

⁵ www.reseaudialog.qc.ca. Atlas socioéconomique des communautés autochtones au Québec.

⁶ Statistique Canada. 2008. Recensement de la population de 2006.

⁷ P. Lepage. 2002 : 21.

⁸ Statistique Canada. 2008. Recensement de la population de 2006.



Les communautés autochtones au Québec

Source : www.reseaudialog.ca

Pour sa part, la bande des Naskapis a signé en 1978 la *Convention du Nord-Est québécois* (CNEQ) qui modifiait la CBJNQ⁹. Ces conventions confèrent une autonomie gouvernementale aux nations à qui elles s'appliquent.

En vertu de ces conventions, la responsabilité des services de santé et des services sociaux à l'intention des habitants des terres de catégorie I a été confiée à des organismes autochtones. C'est ainsi que le Conseil régional cri est désormais chargé d'administrer la prestation de ces services aux Cris. Le Conseil Kativik des services de santé et des services sociaux remplit des fonctions semblables pour les Inuits. Quant aux Naskapis, un comité consultatif des services de santé et des services sociaux représente leurs intérêts pour les services assurés par d'autres organismes¹⁰.

En plus des contraintes qui s'appliquent à l'ensemble des Autochtones en vertu de la *Loi sur les Indiens*, les femmes autochtones subissent encore aujourd'hui plusieurs discriminations. La situation discriminatoire qui prévalait avant l'adoption du projet de loi C-31 en 1985 n'a été qu'imparfaitement corrigée. La *Loi modifiant la Loi sur les Indiens* (communément appelée le projet de loi C-31) avait pour but d'éliminer les dispositions favorisant la discrimination sexuelle dans la *Loi sur les Indiens* et de rendre cette dernière conforme à la *Charte canadienne des droits et libertés*. Or plus de vingt ans après son adoption, les femmes autochtones constatent que la discrimination affecte encore leur capacité de transmettre à leurs enfants leur statut d'Indienne inscrite et leurs privilèges de membre vivant dans des réserves¹¹.

Les femmes autochtones au Québec évoluent donc dans un environnement légal complexe régi principalement par la *Loi sur les Indiens* et les conventions concernant les Cris, les Inuits et les Naskapis. Ce contexte exerce des contraintes sur des leviers importants d'autonomie tels que la transmission des biens immobiliers matrimoniaux et l'accès à des ressources d'aide. Comme les autres citoyennes du Québec, les femmes autochtones peuvent se prévaloir de la protection offerte par les maisons d'hébergement. Mais dans la réalité, elles sont souvent dans l'impossibilité d'accéder à ces services notamment parce qu'ils sont peu ou pas disponibles dans leurs communautés.

1.1.2 Repères démographiques

Une clarification s'impose dès le départ au sujet des limites méthodologiques des deux principales sources de données statistiques concernant la population autochtone au Canada, le Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (MAINC) et Statistique Canada.

Les données fournies par le MAINC ne concernent que les Indiens inscrits en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Conformément à cette loi, le MAINC est tenu d'inscrire au Registre des Indiens le nom des individus dont les droits ont été certifiés. Mais le Registre ne contient en réalité que le nom des personnes qui ont fait une demande d'inscription et non pas le nom de toutes les personnes ayant le droit d'être inscrites. En conséquence, les chiffres sur la population indienne inscrite ne constituent pas un relevé exact de la population de chacune des réserves. De plus, les Inuits ne sont pas

⁹ www.ainc-inac.gc.ca

¹⁰ *ibid*

¹¹ Association des femmes autochtones du Canada. 2007.

comptabilisés dans la population indienne inscrite du fait qu'ils ne sont pas des Indiens selon la Loi.

Quant aux données fournies par Statistique Canada, elles présentent des limites méthodologiques dues au sous-dénombrement de la population autochtone lors des recensements de 2001 et 2006. Ainsi au Québec en 2001, le recensement n'a pas été autorisé ou a été interrompu dans cinq communautés autochtones, dont les trois peuplées communautés mohawks¹². C'est donc avec la prudence commandée par ces réserves méthodologiques qu'il nous faut considérer les données suivantes.

Tableau 1
Population ayant une identité autochtone, Québec, 2006

Population autochtone	Indiens de l'Amérique du Nord		Métis		Inuit		Autres réponses Identité autochtone	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Total	31 690 48,7 %	33 395 51,3 %	14 300 51 %	13 680 49 %	5 470 50 %	5 480 50 %	5 470 50 %	5 480 50 %
108 425 100 %	65 085 60,0 %		27 985 25,8 %		10 950 10,1 %		4 405 4,1%	

Source : Statistique Canada, 2008. Recensement de la population de 2006.

Statistique Canada dénombre plus de 58 000 femmes autochtones au Québec dont 23 000 sont âgées de 18 à 49 ans, le groupe d'âge que l'on rencontre majoritairement dans les maisons d'hébergement allochtones¹³.

On observe que 30 % de la population indienne inscrite vit à l'extérieur de sa communauté. Cette urbanisation ne signifie pas pour autant que les Autochtones résident dans les grandes villes puisqu'on les retrouve dans une quarantaine de villes au Québec¹⁴. La population autochtone de Montréal, Gatineau, Québec, La Tuque et Val d'Or est relativement nombreuse et compte dans une proportion de 65 % des femmes et des enfants dont une majorité a fui le climat de violence et d'insécurité des communautés¹⁵.

Tableau 2.
Population indienne inscrite, Québec, 31 décembre 2006

Type de résidence	Dans les réserves		Hors réserve		Total	
Sexe	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	24 471 50 %	24 504 50 %	9 378 45 %	11 396 55 %	33 849 100 %	35 900 100 %
Total	48 975 70 %		20 774 30 %		69 749 100 %	

Source : MAINC, 2007. Population indienne inscrite selon le sexe et la résidence, 2006.

¹² www.reseaudialog.qc.ca, Atlas socioéconomique des communautés autochtones au Québec.

¹³ Selon le rapport d'activités 2006-2007 de la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec, 80% des femmes hébergées sont âgées de 18 à 50 ans.

¹⁴ Lévesque 2003.

¹⁵ Lévesque C. et al. 2001 : 13.

Entre 1996 et 2006, la population autochtone au Canada a progressé de 45 %, comparativement à 8 % pour la population non autochtone. La moitié de cette population est composée d'enfants et de jeunes de moins de 24 ans, comparativement à 31 % pour la population non-autochtone¹⁶.

1.2 La violence conjugale en milieu autochtone

Lorsque l'on aborde le problème de la violence conjugale en milieu autochtone au Québec ou, plus généralement, les conditions de vie des femmes autochtones, on se bute aux mêmes restrictions imposées par les sources de données en provenance de Statistique Canada. Celles-ci permettent uniquement de brosser un tableau canadien et général de la situation. En outre, elles sous-estiment la réalité en raison de biais méthodologiques. Par exemple, l'*Enquête sociale générale* de Statistique Canada est réalisée uniquement en français et en anglais, ce qui exclut les femmes autochtones ne parlant pas couramment l'une ou l'autre langue.

En dépit de ces limites, les données statistiques d'enquête pointent toutes dans la même direction. Elles indiquent que la violence conjugale atteint des niveaux critiques dans la population autochtone au Canada et au Québec. Il est donc primordial d'y accorder plus d'attention.

1.2.1 Un aperçu chiffré du problème

Le problème de la violence conjugale demeure le même pour toutes les femmes, qu'elles soient québécoises d'origine ou autochtones, jeunes ou âgées, qu'elles habitent en région rurale ou urbaine. Toutefois, certaines catégories de femmes sont plus vulnérables que d'autres en raison de facteurs sociaux, culturels, historiques ou géographiques. C'est le cas des femmes autochtones¹⁷.

Selon Statistique Canada, le taux de violence conjugale déclaré par les femmes autochtones au Canada est trois fois plus élevé que chez les non autochtones¹⁸. Les données de 2006 indiquent que le quart des femmes autochtones ont affirmé avoir été agressées par leur conjoint ou ex-conjoint au cours des cinq dernières années, comparativement à 8 % des femmes non autochtones. En appliquant cette proportion de 25 % à la population féminine autochtone au Québec appartenant au groupe d'âge de 18 à 49 ans (23 000 femmes), on pourrait estimer que près de 5 800 femmes autochtones subiraient de la violence conjugale et seraient susceptibles d'avoir recours aux ressources d'aide en violence conjugale au Québec. Il faut ici apporter une réserve quant à l'utilisation de ce nombre car il ne tient pas compte du nombre de jeunes filles de moins de 18 ans et de femmes de 50 ans et plus possiblement sujettes à vivre de la violence dans les rapports conjugaux.

¹⁶ Statistique Canada. 2008. Recensement de la population de 2006.

¹⁷ Gouvernement du Québec. 1995.

¹⁸ Statistique Canada. 2004. Enquête sociale générale

Le taux de femmes autochtones risquant d'être tuées par leur conjoint lors d'une séparation serait huit fois plus élevé que chez les non autochtones. Les formes les plus graves de violence, celles qui pourraient mettre la vie en péril, sont plus courantes chez les victimes autochtones : 54 % comparativement à 37 % chez les non autochtones¹⁹.

Ainsi les séquelles de la colonisation et de la *Loi sur les Indiens* se reflètent dans la situation des femmes autochtones contemporaines. Discrimination systématique à l'endroit des peuples autochtones, privations économiques et sociales, destruction des modes de vie traditionnels, abus d'alcool et de drogues, logements surpeuplés, régime des pensionnats qui a laissé en héritage un cycle intergénérationnel de traumatismes figurent parmi les facteurs liés à la violence dans les communautés autochtones au Québec et au Canada²⁰.

1.2.2 Les obstacles à surmonter pour obtenir de l'aide

«La lutte contre la violence faite aux femmes autochtones est complexifiée par l'encadrement légal et juridique qui s'applique à elles. Elles sont marginalisées par la loi fédérale actuelle qui laisse de profondes cicatrices au sein des communautés autochtones. (...) Elles sont doublement marginalisées, en tant que femmes au sein de leur communauté et en tant qu'Autochtones au sein de la société»

Tel est le constat général effectué par le Comité tripartite Femmes-Justice dans son rapport au Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle du Québec²¹. Une série d'obstacles découragent les femmes autochtones violentées de faire appel aux maisons d'hébergement et aux autres services en violence conjugale : crainte à l'égard de la confidentialité dans les ressources d'aide locales, dépendance économique qui les fait hésiter longtemps avant de remettre en cause leur relation de couple vécue peur de l'ostracisme de la famille et de la communauté dans un contexte de banalisation de la violence, peur de se faire enlever leurs enfants par la Direction de Protection de la Jeunesse, éloignement géographique des ressources d'hébergement, barrière linguistique dans les maisons d'hébergement non autochtones²².

Dans un climat de proximité qui est propre aux communautés éloignées et isolées, il peut être difficile d'assurer la confidentialité des dossiers et, parfois même, la sécurité des femmes. La peur des représailles de la part du conjoint, de la famille ou des membres de la communauté et la peur de perdre la garde de leurs enfants si elles dénoncent la situation de violence dans laquelle elles se trouvent ainsi que leurs enfants jouent en faveur de la loi du silence. Cette crainte de perdre la garde de leurs enfants fait notamment écho à la surreprésentation des enfants autochtones dans les services de protection de l'enfance au Canada et à la croissance rapide du nombre de ces enfants placés à l'extérieur de leur milieu familial au cours des dernières années. Ainsi, des données de 2000-2002, provenant des ministères provinciaux et territoriaux des services à la famille et à l'enfance, démontrent que 30 à 40 % des enfants et des jeunes placés à l'extérieur de leur milieu familial au cours de cette période étaient

¹⁹ ESG [1999] in Gouvernement du Québec. 2005.

²⁰ Commission royale sur les peuples autochtones. 1996.

²¹ Comité tripartite Femmes-Justice, 2003 : 19.

²² Principaux obstacles identifiés par les intervenantes dans le cadre de l'enquête.

Autochtones même si les enfants autochtones représentaient moins que 5 % de la population totale des enfants canadiens. En outre, de 1995 et 2001, le nombre d'enfants des Premières Nations placés à l'extérieur de leur milieu familial a connu une augmentation de 71,5 % au Canada. «En 2003, il y avait plus d'enfants autochtones placés à l'extérieur du milieu familial qu'en plein coeur du mouvement des pensionnats²³.»

La moitié des Autochtones au Québec vivent dans trois régions éloignées, soit le Nord-du-Québec, l'Abitibi-Témiscamingue et la Côte-Nord. Pour obtenir de l'aide, les femmes autochtones qui vivent de la violence conjugale doivent le plus souvent quitter leur communauté en l'absence de ressources spécialisées disponibles. On ne trouve pas de maison d'hébergement autochtone dans le Nord-du-Québec et en Abitibi-Témiscamingue, deux régions à forte concentration autochtone. Les ressources du réseau québécois d'hébergement sont habituellement situées à plusieurs heures de route.

²³ P. Gough et al. 2005.

SECTION 2

Méthodologie

L'objectif de la consultation menée auprès des intervenantes des réseaux d'hébergement allochtone et autochtone était d'identifier leurs propres besoins de formation au regard des réalités des femmes autochtones violentées. Cette consultation devait permettre par la même occasion de préparer le terrain en vue du maillage entre les intervenantes des deux réseaux d'hébergement et les ressources d'aide autochtones dans les communautés.

Les maisons allochtones ciblées pour la consultation étaient les 41 maisons membres de la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec (FRHFVDQ) auxquelles se sont ajoutées quatre maisons identifiées par Femmes Autochtones du Québec en raison de leur localisation dans des régions à forte concentration de population autochtone. Au total, 89 % des 45 maisons allochtones sollicitées ont participé à l'enquête. Pour leur part, les sept maisons membres du Réseau des maisons d'hébergement autochtones du Québec ont toutes participé à l'exercice.

2.1 Stratégie d'enquête

L'enquête menée auprès des intervenantes a été de nature participative, qualitative et exploratoire.

Participative parce qu'elle a reposé sur la participation des personnes directement concernées, les intervenantes des maisons des deux réseaux d'hébergement en violence conjugale au Québec, allochtone et autochtone. En tout, 160 intervenantes ont participé à l'exercice collectif de réflexion suscité par le questionnaire et la fiche descriptive. Trente-sept intervenantes ont participé aux entrevues à titre d'informatrices clés. Au total, 40 maisons allochtones, sept maisons d'hébergement autochtones et deux ressources d'aide autochtones ont pris part à la démarche de consultation. Participative enfin parce que le comité d'encadrement du projet a participé à chacune des étapes de la démarche en validant la préparation et la planification de l'enquête, l'élaboration des outils de collecte des données et l'analyse du matériel.

Qualitative parce qu'elle a accordé une place centrale au témoignage vivant et sensible de travailleuses rencontrées dans le cadre d'entrevues individuelles ou de groupe. D'autres données qualitatives ainsi que des informations quantitatives ont également été colligées auprès de l'ensemble des intervenantes des maisons allochtones membres de la FRHFVDQ au moyen d'un questionnaire.

Exploratoire parce qu'il existe peu de sources documentaires disponibles sur le sujet et qu'une évaluation de besoins réalisée dans le cadre d'un projet pilote est nécessairement limitée en termes de moyens financiers et de temps investi.

Les outils de collecte des données comprenaient une grille d'entrevue ainsi qu'un questionnaire et une fiche descriptive autoadministrés (annexes 1-3-4). Les thèmes abordés sont les caractéristiques générales de la maison, le profil des femmes autochtones accueillies, les perceptions des intervenantes à propos des besoins des femmes autochtones

hébergées, leurs approches et leurs pratiques d'intervention, leur formation et les liens de collaboration à établir au regard des réalités des femmes autochtones ainsi que des pistes complémentaires pour améliorer les services en violence conjugale aux femmes autochtones.

Les travaux de collecte des données se sont échelonnés de septembre à novembre 2007. Le dépouillement et l'analyse des données ainsi que la rédaction du rapport ont été réalisés entre novembre 2007 et mars 2008.

2.2 Sources de données

2.2.1 Selon le type de ressource

Les résultats présentés dans ce document proviennent de 36 maisons d'hébergement membres de la FRHFVDQ et de quatre maisons membres du Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale (RPMHTFVVC) pour un total de 40 maisons d'hébergement allochtones, et de sept maisons d'hébergement autochtones.

Selon l'outil de collecte des données

Les outils de collecte des données comprennent la grille d'entrevue ainsi que le questionnaire et la fiche descriptive autoadministrés. Le matériau de base de la présente analyse est ainsi composé de deux corpus : les données issues de la consultation orale (entrevues) et les données issues de la consultation écrite (questionnaire).

Les intervenantes des maisons d'hébergement allochtones ont complété un questionnaire ainsi qu'une fiche permettant de quantifier et de qualifier la présence autochtone dans leur maison. Des informatrices clés furent rencontrées lors d'entretiens individuels. Des intervenantes des maisons d'hébergement autochtones ont été rencontrées lors d'entretiens individuels et de groupe.

Tableau 3
Sources de données selon le type de ressource et l'outil de collecte

Type de ressource ----- Outil de collecte	Maisons allochtones N = 40	Maisons autochtones N = 7	Autres ressources autochtones N = 2	Total
Entrevue	7 directrices 2 intervenantes	5 coordonnatrices 17 intervenantes	3 travailleuses communautaires 3 coordonnatrices de programme	37 INFORMATRICES CLÉS
Questionnaire	137 intervenantes	na	na	137 RÉPONDANTES
Fiche descriptive	40 gestionnaires	na	na	40 RÉPONDANTES
TOTAL	9 INFORMATRICES CLÉS 160 RÉPONDANTES	22 INFORMATRICES CLÉS	6 INFORMATRICES CLÉS	37 INFORMATRICES CLÉS 160 RÉPONDANTES ²⁴

²⁴ Il y a eu 160 répondantes en tout, et non 177 comme le laisseraient croire les nombres distincts de répondantes au questionnaire et à la fiche descriptive. Ceci s'explique par le fait que plusieurs répondantes ont complété à la fois l'un et l'autre instrument.

Entrevues

Les 37 informatrices clés furent rencontrées dans le cadre d'entrevues individuelles ou de groupe, en respect de l'anonymat de ces personnes et de la confidentialité de leurs propos (annexes 1 et 2). Les interlocutrices sont des directrices, coordonnatrices et intervenantes de première ligne œuvrant dans les ressources d'hébergement allochtones et autochtones en violence conjugale et autres problèmes associés.

La majorité des entrevues ont pris place dans les maisons d'hébergement mêmes²⁵. Elles ont donné lieu à neuf entrevues individuelles²⁶ et à sept entrevues de groupe, pour un total de 26 heures d'enregistrement audio. Ces entrevues enregistrées ont été minutieusement transcrites, certaines parties ayant fait l'objet d'un dépouillement verbatim et d'autres ayant été résumées.

Les critères ayant présidé au choix des informatrices clés des maisons membres de la Fédération sont les suivants : maison située à proximité d'une ou plusieurs communautés autochtones, expérience d'intervention auprès des femmes autochtones, expérience d'intervention particulière auprès de femmes en difficulté (en santé mentale par exemple).

Questionnaires

L'ensemble des maisons d'hébergement membres de la FRHFVDQ et quatre maisons d'hébergement membres du RPMHTFVVC furent conviées à participer à l'évaluation de besoins au moyen d'outils autoadministrés. Au total, 45 maisons furent sollicitées. Le taux de réponse des maisons de la Fédération a été de 88 % (36 / 41). Les 4 maisons membres du Regroupement ont toutes répondu favorablement à l'invitation. En tout, c'est donc 40 maisons d'hébergement du Québec œuvrant en violence conjugale qui ont répondu à l'appel (89 % des 45 maisons sollicitées).

Les intervenantes furent invitées à remplir un questionnaire pour exprimer : 1) ce qu'elles pensaient de la situation actuelle concernant leurs pratiques d'intervention, leur formation et leurs pratiques partenariales en lien avec les réalités autochtones; 2) ce qu'elles souhaitaient en termes de formation et de pratiques partenariales afin de mieux répondre aux besoins des femmes autochtones. Ces données qualitatives sont complémentaires aux données recueillies lors des entrevues (annexe 3).

À leur tour, les gestionnaires furent invitées à compléter une fiche descriptive permettant de brosser un tableau quantitatif de la présence autochtone dans les maisons d'hébergement allochtones (annexe 4).

²⁵ En raison des frais élevés de déplacement, quatre entrevues furent réalisées à Montréal à l'occasion d'une rencontre statutaire du Réseau des maisons d'hébergement autochtones.

²⁶ Deux entrevues individuelles exploratoires réalisées à Montréal n'ont pas été enregistrées.

2.3 Portée et limites de la consultation

Le principal intérêt de ce rapport réside dans le fait que les résultats présentés portent sur un sujet peu documenté par des études antérieures et qu'ils proviennent des intervenantes des maisons d'hébergement elles-mêmes, les personnes ciblées par le projet pilote ISHKUTEU. En personne ou par écrit, elles sont près de deux cents intervenantes à avoir contribué au portrait brossé dans les pages qui suivent. Ces données vivantes constituent à coup sûr un atout de la démarche adoptée.

La principale limitation relative à la méthodologie d'enquête est liée au caractère expérimental du projet qui implique, par définition, une partie seulement des ressources d'hébergement au Québec. Le projet étant basé sur un partenariat entre la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec et Femmes Autochtones du Québec, il s'ensuit que près de la moitié des maisons d'hébergement autochtones au Québec ont participé à l'exercice. Le Québec compte en effet une centaine de maisons d'hébergement qui offrent de l'aide concrète, du soutien et un milieu de vie transitoire sécuritaire aux femmes en situation de violence conjugale et à leurs enfants. Ces maisons sont, soit membres de l'un des deux réseaux principaux, celui de la FRHFVDQ ou celui du RPMHTFVVC, soit elles sont indépendantes.

SECTION 3

Résultats de la consultation dans les maisons d'hébergement autochtones

Le but de cette section est de dresser : un bilan de la présence autochtone dans les maisons d'hébergement autochtones consultées, à partir des statistiques d'admission colligées par chaque maison; un bilan de la situation actuelle des pratiques d'intervention, de la formation des intervenantes et des pratiques partenariales en lien avec les besoins des femmes autochtones, du point de vue des intervenantes; et un bilan de la situation souhaitée par les intervenantes. Mais auparavant, voyons ce qui confère leur spécificité aux maisons membres de la FRHFVDQ dans le paysage québécois des maisons d'hébergement.

3.1 Spécificité de la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec

Dans l'ensemble des maisons d'hébergement autochtones au Québec, la sécurité et la protection des femmes et des enfants ont priorité en matière d'intervention. Mais ce qui signe la spécificité de la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec dans le domaine de l'intervention et l'hébergement en violence conjugale, c'est sa mission centrée non seulement sur la violence conjugale mais aussi sur la constellation des problématiques qui y sont associées, notamment les difficultés liées à la toxicomanie, à la santé mentale et à l'itinérance.

L'augmentation des problématiques multiples que présentent les femmes accueillies a incité les intervenantes des maisons de la Fédération à se questionner sur l'adéquation de leurs pratiques d'intervention. Particulièrement avec les femmes immigrantes et autochtones, elles ont été amenées à vivre parfois un sentiment d'impuissance face à la complexité des problématiques rencontrées. Cette prise de conscience a été le moteur de plusieurs initiatives visant à ajuster leurs services aux besoins des femmes, comme ce fut le cas notamment avec le projet de formation en intervention en contexte interculturel et avec le présent projet relatif à l'intervention auprès des femmes autochtones.

L'intervention des maisons membres de la Fédération auprès des femmes violentées et en difficulté ainsi que de leurs enfants est réalisée dans une perspective féministe. Cette approche guide les femmes vers une démarche d'autonomie et vise à les amener à reprendre du pouvoir sur leur vie. L'approche féministe dans les maisons d'hébergement de la Fédération est vue comme « une intervention globale car elle intervient au niveau individuel, familial, communautaire et social. Elle vise l'arrêt de la violence conjugale envers une femme en particulier et envers toutes les femmes en général. Ses objectifs sont d'assurer la sécurité des femmes et des enfants, donner du pouvoir aux femmes violentées et réparer les effets néfastes de la violence sur la vie des femmes²⁷». Dans la pratique, cette approche féministe commune animant les intervenantes s'incarne dans

²⁷ Pâquet-Deehy, Ann, 1997 : 25.

de multiples formes. De plus, afin de mieux répondre aux besoins complexes des femmes en difficulté, plusieurs maisons de la Fédération ont aussi intégré des approches complémentaires.

3.2 La présence autochtone dans les maisons allochtones

Le portrait que nous proposons ici repose sur les données statistiques fournies dans la fiche descriptive complétée par les 40 maisons d'hébergement allochtones participantes. Certaines informations provenant des entrevues réalisées avec les informatrices clés complètent ce portrait. Les données présentées concernent l'année d'activité 2006-2007.

Les critères choisis pour rendre compte de la présence autochtone dans les maisons d'hébergement allochtones sont: le nombre de femmes autochtones hébergées, le nombre d'enfants autochtones hébergés avec leur mère, la proportion de femmes autochtones parmi la clientèle hébergée et la durée de séjour des femmes autochtones hébergées.

Ces données sont complétées par d'autres informations rendues disponibles dans les maisons membres de la Fédération, telles que la fréquence des admissions, l'âge, la source de revenu et le motif de la demande d'aide des femmes accueillies, les types de violence subie et le dépôt ou non d'une plainte à la police.

3.2.1 Nombre de femmes autochtones hébergées

Trois cents vingt-sept (n : 327) femmes autochtones furent hébergées dans 26 maisons parmi les 40 maisons participantes²⁸. Autrement dit, 65 % des maisons d'hébergement participantes ont accueilli des femmes autochtones au cours de l'année 2006-2007 soit 26 maisons sur un total de 40 sondées.

Si l'on considère uniquement les maisons membres de la Fédération, ce sont 22 maisons qui ont hébergé des femmes autochtones, soit 54 % des maisons membres. Pour la période de 2001-2002 à 2006-2007, ce sont 27 maisons d'hébergement qui ont accueilli des femmes autochtones, soit 66 % des maisons membres.

3.2.2 Nombre d'enfants autochtones hébergés

Deux cents quatre-vingt-neuf (n : 289) enfants autochtones furent hébergés dans 19 maisons parmi les 40 maisons participantes. Autrement dit, 49 % des maisons participantes ont accueilli des enfants autochtones, soit 19 maisons sur un total de 39. On observe une proportion plus élevée de femmes autochtones avec enfants que de femmes non autochtones avec enfants.

En considérant uniquement les maisons membres de la FRHFVDQ, on observe que quinze (n : 15) maisons ont hébergé 188 enfants autochtones, soit 37 % des maisons membres.

²⁸ 85 % de ces 327 femmes furent hébergées dans sept maisons situées à proximité de communautés autochtones ou dans une région à forte concentration autochtone.

3.2.3 Proportion de femmes autochtones hébergées

Les femmes autochtones représentent 7,6 % de l'ensemble des femmes hébergées en 2006-2007 dans les 40 maisons participantes, soit 327 femmes sur un total de 4315 hébergées. Les résultats de l'enquête indiquent que les femmes autochtones constituent 4 % de l'ensemble des femmes hébergées dans les 36 maisons membres de la Fédération, soit 156 femmes autochtones hébergées sur un total de 3904 femmes. Cette donnée se compare à celle présentée dans le rapport d'activités 2006-2007 de la Fédération qui établit la proportion de femmes autochtones à 3,7 %²⁹. On apprend de la même source que les 155 enfants autochtones hébergés représentent 5,18 % de l'ensemble des enfants hébergés³⁰.

Ces informations sont importantes. Elles indiquent une surreprésentation des femmes et des enfants autochtones dans les maisons d'hébergement du Québec. Alors que la population autochtone compte pour 1,4 % de la population totale du Québec, les femmes autochtones accueillies en maison d'hébergement pour cause de violence conjugale et problématiques associées comptent pour 4 % de la clientèle hébergée.

Dans sept maisons d'hébergement situées à proximité de communautés autochtones ou dans des régions à forte concentration autochtone, les femmes autochtones forment même, selon les cas, de 25 % à 75 % du total des femmes hébergées. Deux maisons hébergent annuellement plus de 80 femmes autochtones qui composent plus de 70 % de la clientèle. Même si le nombre de femmes autochtones admises varie d'une année à l'autre, leur proportion dans ces deux maisons reste toujours largement supérieure à celle des femmes non autochtones.

Plusieurs intervenantes estiment que les statistiques recueillies dans les maisons membres de la Fédération brossent un portrait incomplet de la présence autochtone parmi les femmes hébergées. Cette situation serait due à la sous-déclaration de leur identité autochtone par plusieurs d'entre elles, et ce, pour diverses raisons liées à une réalité juridique complexe.

3.2.4 Durée de séjour des femmes autochtones hébergées

La durée totale de séjour des femmes autochtones dans les vingt maisons disposant de données sur le sujet s'établit à 4342 jours, soit une moyenne de 19 jours par femme³¹. Par comparaison, la durée moyenne de séjour des femmes hébergées dans 38 maisons membres de la Fédération s'établit à 27 jours³². On observe des durées moyennes de séjour excédant trois mois dans trois maisons participantes.

Une des directrices de maison accueillant majoritairement des femmes autochtones observe que celles-ci y séjournent moins longtemps que leurs consœurs allochtones. Cette durée de séjour plus courte serait attribuable, selon elle, au fait que la majorité des femmes autochtones hébergées viennent à la maison le temps de «calmer la crise,

²⁹ Basée sur la compilation de 38 maisons.

³⁰ Notre compilation de 36 maisons indique 188 enfants autochtones hébergés. Ne disposant pas du nombre total d'enfants hébergés dans ces maisons, nous ne pouvons calculer la proportion qu'y représentent les enfants autochtones.

³¹ Après ajustement en fonction du nombre de femmes hébergées dans les cinq maisons ne disposant d'aucune donnée sur la durée de séjour.

³² Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec. 2007.

pour faire retomber la poussière». Elles rechercheraient avant tout une forme de répit et d'accompagnement et ne pensent souvent pas, à cette étape, entreprendre une démarche de remise en question de leur relation conjugale. Les réadmissions pour une même femme autochtone sont nombreuses. Elles n'ont pas nécessairement lieu au cours de la même année. Ainsi, on peut accueillir plusieurs fois une même femme au fil des ans.

3.2.5 Nation d'origine des femmes autochtones hébergées

La moitié des maisons ayant hébergé des femmes autochtones ont été en mesure d'indiquer la nation d'origine d'une partie ou de la totalité de leur clientèle autochtone. Les femmes et les enfants hébergés sont issus principalement des nations cri (36 %), innu (18 %), algonquine (17 %) et atikamek (13 %). Quelques femmes d'origine inuit, huronne-wendat, mi'gmaq et abénaquise complètent le tableau d'admission dans les maisons allochtones. L'absence quasi-totale de femmes et d'enfants de la nation mohawk, la plus importante au plan démographique, s'explique par la présence d'une maison d'hébergement à Akwesasne en Ontario.

3.2.6 Âge des femmes autochtones hébergées

Soixante-dix pour cent (70 %) des femmes autochtones hébergées ont moins de 36 ans³³ alors que 22 % sont âgées de 36 à 45 ans et 8 % ont plus de 46 ans. Nous ne disposons pas d'information pour 15 % des femmes autochtones hébergées.

3.2.7 Source de revenu à l'arrivée des femmes autochtones hébergées

Plus de la moitié des femmes autochtones hébergées vivent de la sécurité du revenu. Quinze pour cent (15 %) des femmes autochtones hébergées subviennent à leurs besoins grâce à un revenu personnel et 15 % dépendent du revenu de leur conjoint.

3.2.8 Nature de la demande d'aide des femmes autochtones hébergées

Dans soixante-dix pour cent (70 %) des cas, la violence conjugale constitue le principal motif de la demande d'aide. Le fait d'être sans logement (itinérance), des troubles de santé mentale ainsi que diverses formes de toxicomanie et de dépendance poussent également les femmes autochtones à recourir aux services des maisons d'hébergement. Ces diverses problématiques sont toujours reliées d'une façon ou d'une autre à une situation de violence conjugale.

3.2.9 Types de violence subie par les femmes autochtones hébergées

Plus de la moitié des femmes autochtones hébergées ont subi de la violence physique et la très grande majorité des femmes ont subi de la violence psychologique.

3.2.10 Plaintes à la police déposées par les femmes autochtones hébergées

Environ 80 % des femmes autochtones hébergées ne déposent pas de plainte à la police à la suite d'un hébergement pour violence conjugale. Par comparaison, les statistiques de la FRHFVDQ indiquent un taux global de 35% pour les femmes qui ne déposent aucune plainte à la police³⁴.

³³ Quarante-deux pour cent (42 %) des femmes sont âgées de 26 à 35 ans, 21 % ont de 18 à 25 ans et 7 % ont moins de 18 ans.

³⁴ Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec 2007: 42.

3.3 Ce que constatent les intervenantes allochtones

Nous présentons dans cette section la perception qu'ont les intervenantes des maisons d'hébergement allochtones des réalités et des besoins des femmes autochtones en situation de violence conjugale, de l'adéquation de leurs pratiques d'intervention, de leur formation et des liens ainsi que des liens de collaboration établis avec d'autres ressources d'aide.

3.3.1 Leurs perceptions des réalités et des besoins des femmes autochtones

La majorité des intervenantes des maisons d'hébergement connaissent peu les réalités sociales et culturelles des femmes autochtones parce qu'elles ont rarement l'occasion d'être en contact avec elles. Comme nous venons de le voir, les femmes autochtones ne représentent que 4 % de la clientèle hébergée. Toutefois, c'est beaucoup en regard de la population autochtone qui compose 1,4 % de la population du Québec.

Les intervenantes croient généralement que les besoins des femmes autochtones hébergées sont semblables à ceux de toutes les femmes en situation de violence conjugale. Soutien psychologique et matériel doivent leur être offerts dans un milieu de vie sécuritaire. Plusieurs estiment toutefois que la réalité de la détresse sociale en milieu autochtone exacerbe chez elles certains besoins. Le respect de la confidentialité de leur histoire personnelle, un soutien particulier pour traverser les difficultés engendrées par les problématiques multiples (toxicomanie, santé mentale, etc.) et un accompagnement soutenu pour pouvoir franchir les murs invisibles de la discrimination et du racisme (logement, emploi, justice, etc.) leur semblent être des besoins communs chez les femmes autochtones violentées.

Certaines intervenantes voient dans la résilience une caractéristique clé des femmes autochtones. Leurs liens très forts avec la famille et la communauté, leur place centrale au sein de la communauté et le soutien de la communauté leur semblent être des facteurs explicatifs de cette résilience. «À partir du moment où on saisit l'importance de la famille et du conjoint, et que toutes les femmes s'occupent des enfants, pas seulement la mère, le reste n'est pas si différent» résume une directrice.

Les intervenantes ont énuméré les nombreuses difficultés que rencontrent, selon elles, les femmes autochtones en situation de violence conjugale et de recherche d'aide. Mentionnons que les obstacles identifiés concernent autant les femmes vivant dans les communautés que celles résidant en milieu urbain. Les principaux obstacles sont les suivants:

- le manque d'autonomie financière des femmes, leur pauvreté, la quasi-absence de services de garde et, de façon générale, les conditions de vie précaires dans les communautés;
- le niveau de tolérance élevé face à la violence dans les communautés;
- la confidentialité mal assurée dans les petites communautés isolées;
- la peur du rejet de la part du conjoint (intimidation/menace), de la famille et de la communauté en cas de dénonciation de la violence conjugale;
- le manque de ressources d'aide dans les communautés;

- les distances à parcourir pour avoir accès aux ressources d'aide disponibles, dû à la localisation éloignée des communautés;
- l'obligation de quitter le village et de migrer pour obtenir de l'aide;
- le risque de perdre des droits en quittant la communauté (logement, éducation, propriété, etc.);
- l'exil que représente un séjour en maison d'hébergement hors communauté;
- le choc culturel et l'isolement vécus dans la recherche d'aide hors communauté;
- la barrière linguistique dans les maisons d'hébergement allochtones;
- la double victimisation vécue par ces femmes en tant qu'Autochtones dans le processus de réappropriation de leur vie.

3.3.2 À propos de leur approche avec les femmes autochtones

L'approche féministe apparaît pertinente aux yeux de l'ensemble des intervenantes. L'idée que l'élimination de la violence conjugale repose d'abord sur des rapports d'égalité entre les hommes et les femmes constitue le socle de leur intervention. Dans la mesure où la perspective féministe inspire une intervention fondée sur le respect de l'autonomie de chaque femme et sur la reconnaissance de sa capacité à reprendre du pouvoir sur sa vie (*empowerment*), elle fait consensus. Certaines intervenantes mentionnent toutefois le fait que l'approche féministe est centrée sur le renforcement des capacités de l'individu plutôt que sur celui du couple et de la famille et que cela pourrait être une barrière pour les femmes autochtones.

«Dans la culture innue, le noyau familial est très fort, c'est beaucoup plus difficile de se centrer sur elles-mêmes uniquement.»

Or, l'intervention féministe priorise d'abord la reprise de pouvoir individuel des femmes afin d'assurer, dans un deuxième temps un *empowerment* de la famille et de la communauté. Somme toute, il s'agit d'une distinction au plan du processus et non de la finalité de l'intervention. En outre, des intervenantes font observer que l'approche féministe prend généralement peu en compte l'importance de la spiritualité sur le plan de l'intervention. Toutefois, il faut considérer que les femmes autochtones ont des croyances diverses, certaines adoptent une spiritualité autochtone, d'autres sont d'obédience catholique ou chrétienne et d'autres encore sont athées.

Les intervenantes expriment finalement l'importance de trouver «la manière de transmettre les valeurs en lien avec l'approche.»

«Il y a possibilité d'utiliser plusieurs approches avec les femmes autochtones.»

«Nous croyons que les buts de l'approche féministe demeurent les objectifs à atteindre, peu importe la clientèle. Le défi se trouve dans la manière de transmettre les valeurs en lien avec l'approche.»

3.3.3 À propos de leurs pratiques d'intervention avec les femmes autochtones

Les maisons qui accueillent peu ou pas de femmes autochtones n'ont généralement pas développé une réflexion particulière concernant le cadre de référence culturel de leurs pratiques d'intervention. Celles qui accueillent un nombre plus important de femmes autochtones disent accorder une attention particulière à la communication interculturelle afin de mieux rejoindre ces dernières. Les intervenantes tentent d'accueillir ces femmes du mieux qu'elles peuvent et de démontrer une ouverture à leurs réalités et à leurs valeurs.

«Il nous faut comprendre que c'est à nous de nous ajuster, de comprendre que leur façon de sentir et de vivre est différente de la nôtre.»

Mais, disent-elles à l'unanimité, elles seraient plus efficaces si elles avaient de meilleures connaissances sur les réalités sociales et culturelles des femmes autochtones qu'elles accueillent. Elles constatent que certaines femmes vivent une sorte de choc culturel en arrivant à la maison.

Les éléments qui leur semblent bien adaptés aux besoins des femmes autochtones hébergées sont :

- un lieu de répit sécuritaire avec gîte et couvert;
- une présence bienveillante d'écoute;
- un accompagnement pour les démarches d'organisation de vie;
- les règles de confidentialité qui protègent leurs échanges avec les intervenantes.

La plupart des travailleuses estiment que les services qui répondent le mieux aux besoins des femmes autochtones concernent le dépannage et l'accompagnement à court terme dans un milieu protégé et sécuritaire. «On comble leurs besoins de base.» Dans certaines maisons toutefois, les intervenantes accompagnent à plus long terme les hébergées autochtones. Elles observent en général de la complicité, de la solidarité et des échanges de services entre les hébergées autochtones et allochtones. La présence de conflits entre ces femmes dépendrait davantage des personnalités en présence que des cultures différentes, selon ce qu'elles ont pu observer.

Aux yeux des intervenantes, les éléments qui semblent moins bien adaptés aux besoins des femmes autochtones hébergées sont:

- la barrière de la langue parlée;
- le plan d'intervention dont les objectifs doivent être fixés par la femme hébergée;
- certaines règles de vie (heures des repas, heure de coucher pour les enfants, frais d'interurbain pour les femmes qui téléphonent à leur famille, etc.);
- les interventions de groupe.

Plusieurs intervenantes disent éprouver des difficultés particulières avec les femmes autochtones hébergées. Elles mentionnent, par exemple, la difficulté de communiquer avec elles à cause des univers linguistiques et culturels différents. Les intervenantes constatent que les femmes autochtones se dévoilent peu et utilisent peu de mots pour

parler d'elles-mêmes et de leurs aspirations. Le seuil de tolérance élevé à la violence, la prépondérance accordée par les femmes autochtones aux besoins de leurs enfants et de leur famille par rapport à leurs besoins individuels, la non assiduité aux rendez-vous et les départs précipités qui empêchent un suivi régulier représentent autant de défis à relever pour les intervenantes.

3.3.4 À propos de leur formation en lien avec les réalités des femmes autochtones

La formation actuelle du personnel des maisons d'hébergement allochtones est dans l'ensemble faiblement développée en ce qui a trait aux réalités vécues par les femmes autochtones. Par contre, cinq maisons peuvent compter sur une ou deux intervenantes sensibilisées à la culture autochtone au sein de leur équipe grâce à des sessions de formation d'un jour ou deux. Dans deux autres maisons, quelques intervenantes ont suivi une formation de deux jours en intervention en contexte interculturel. Les efforts d'adaptation des maisons d'hébergement allochtones sont généralement tributaires du nombre de femmes autochtones qui y sont hébergées année après année.

La plupart des intervenantes estiment que leur formation de base et leur expérience ne leur permettent pas toujours de répondre adéquatement aux besoins des femmes autochtones et de leurs enfants. Leur faible connaissance des réalités autochtones contribue à nourrir chez elles un sentiment d'impuissance devant les difficultés vécues par les femmes hébergées.

«On serait plus aidantes si on connaissait plus leur réalité. Les communautés autochtones sont à côté, on entend beaucoup de préjugés, mais ce qui nous manque, c'est de les connaître vraiment. Ça faciliterait notre intervention.»

«Si on veut intervenir efficacement dans nos maisons, il faut regarder l'autre dans ses souliers, les miens ne lui feront pas forcément.»

3.3.5 À propos de leurs liens de collaboration avec les ressources d'aide autochtones

Nombreuses sont les intervenantes qui connaissent de nom les principales ressources d'aide en violence conjugale disponibles dans leur région et dans les communautés autochtones avoisinantes : centres de santé, maisons d'hébergement autochtones, Centre d'amitié autochtone, service policier, Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS), etc. Mais dans la pratique, les contacts sont généralement peu fréquents avec ces ressources.

La collaboration à court terme des maisons d'hébergement avec les ressources d'aide autochtones leur apparaît assez efficace. Mais la communication se limite en général à référer des femmes autochtones d'une ressource à une autre. Cette pratique est plus fréquente dans les régions à forte concentration de population autochtone (Nord-du-Québec, Haute-Mauricie, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord). Les contacts sont établis par téléphone entre intervenant-e-s qui, pour la plupart, ne se sont jamais rencontrés. Et le suivi est généralement bien mal assuré. Par exemple, une travailleuse sociale de la communauté annonce l'arrivée d'une femme un jour donné à l'intervenante de la maison d'hébergement allochtone. Or la femme référée ne se présente pas. Et l'intervenante n'a plus de nouvelles de la travailleuse sociale.

Les intervenantes déplorent aussi le fait que les femmes autochtones soient rapidement laissées à elles-mêmes lorsqu'elles retournent dans leur communauté. Elles perdent généralement la trace des femmes autochtones qu'elles ont accueillies et accompagnées et n'ont plus de contact avec les rares intervenantes des communautés. Le suivi post-hébergement est pratiquement inexistant.

Elles constatent et déplorent aussi l'absence de représentation autochtone aux tables de concertation régionales en violence conjugale. Dans les régions de Montréal et de Québec, quelques maisons d'hébergement allochtones font affaire avec les deux maisons d'hébergement autochtones sur une base régulière.

3.4 Ce que souhaitent les intervenantes allochtones

Cette section résume les réponses fournies aux questions concernant les besoins de formation et de concertation des intervenantes dans le but d'améliorer leurs pratiques d'intervention avec les femmes autochtones.

3.4.1 Concernant la formation à recevoir

Nous avons regroupé en trois volets les propositions formulées par les intervenantes pour faciliter la communication avec les femmes autochtones et développer un lien de confiance plus fort avec elles.

Les intervenantes souhaitent :

1. Se familiariser avec les réalités historiques et contemporaines des peuples autochtones.
 - Loi sur les Indiens
 - Histoire des Autochtones
 - Réalité contemporaine des Autochtones (politique, juridique et socio-économique)
 - Conditions de vie des familles autochtones
 - Droits des femmes autochtones
 - Différences entre les nations et les peuples autochtones
 - Fonctionnement du Conseil de bande, des services de santé et services sociaux autochtones de même que des services policiers autochtones
 - Vision du monde, valeurs, croyances, spiritualité autochtone, religion, symbolique, routes de guérison
 - Portrait actuel de la violence conjugale dans les communautés
 - Besoins spécifiques des femmes autochtones violentées et de leurs enfants
2. Intégrer dans leur pratique une approche et des outils d'intervention appropriés aux réalités autochtones. Notamment se familiariser avec l'analyse de la violence conjugale en milieu autochtone qu'ont développée les maisons d'hébergement autochtones.
3. Renforcer leurs connaissances des ressources d'aide autochtones en violence conjugale dans les communautés et hors communauté.

3.4.2 Concernant les liens de collaboration à établir

1. Faire connaissance avec les intervenantes et intervenants des services sociaux autochtones, du Réseau des maisons d'hébergement autochtones et des autres ressources d'aide autochtones.
2. Assurer le suivi avec les ressources d'aide autochtones pendant l'hébergement en maison allochtone.
3. Améliorer le suivi post-hébergement avec les ressources autochtones.
4. Développer un protocole de collaboration relatif à l'intervention en violence conjugale en milieu autochtone, assorti d'un guide pratique expliquant les rôles et les responsabilités des intervenants des ressources d'aide des deux réseaux, allochtones et autochtones. Ce protocole serait particulièrement utile dans le contexte où l'on observe des changements fréquents de personnel dans les communautés autochtones.
5. Disposer d'une banque des ressources autochtones, régionales et provinciales, qui pourrait servir d'outil de référence pour les femmes Autochtones vivant en milieu urbain ou dans les communautés.
6. Voir se développer une représentation autochtone dans les lieux de concertation locaux et régionaux dans le domaine de l'intervention en violence conjugale.
7. Favoriser les échanges entre les maisons allochtones qui accueillent un nombre important de femmes autochtones.

3.4.3 Concernant les mesures à mettre en œuvre pour améliorer les services

Les intervenantes estiment que les mesures suivantes pourraient contribuer à améliorer l'intervention auprès des femmes autochtones. Certaines sont simples et d'application facile, d'autres nécessitent un investissement plus important.

1. Favoriser l'embauche d'une intervenante autochtone dans les maisons qui accueillent un nombre important de femmes autochtones.
2. Assurer une formation spécifique à une intervenante non autochtone au sein de l'équipe, à défaut de pouvoir embaucher une intervenante autochtone dans ces maisons.
3. Tenir compte de l'identité culturelle des femmes autochtones et de leurs enfants dans l'organisation du milieu de vie en hébergement (préparation de repas avec gibier, etc.).
4. Effectuer des stages d'immersion en milieu autochtone, dans une perspective de formation et d'échange (par exemple dans une maison d'hébergement autochtone ou dans les services sociaux d'une communauté).

SECTION 4

Résultats de la consultation dans les maisons d'hébergement autochtones

Le Québec compte sept maisons d'hébergement autochtones regroupées depuis cinq ans au sein du Réseau des maisons d'hébergement autochtones. Pour mieux comprendre la situation actuelle et la situation souhaitée telles qu'exprimées par le personnel des maisons autochtones, il convient de présenter l'origine et la raison d'être du Réseau, suivies d'un bref portrait de chacune des maisons.

4.1 Origine et pertinence du Réseau des maisons d'hébergement autochtones du Québec

En 2003, les intervenantes travaillant dans les maisons d'hébergement autochtones du Québec se regroupaient au sein d'une nouvelle structure coordonnée par Femmes Autochtones du Québec : le Réseau des maisons d'hébergement autochtones du Québec. La constitution de ce réseau était l'aboutissement de plusieurs années d'efforts visant à renforcer le pouvoir d'action et le rayonnement de ces maisons. Les intervenantes qui travaillaient en première ligne, de façon plus ou moins isolée, avaient tout à gagner en se regroupant.

Parmi les sept maisons membres, cinq maisons sont établies dans des communautés autochtones. Le budget de ces maisons est sous administration du Conseil de bande de la communauté (secteur des services sociaux). Leur financement de base annuel, versé par le Ministère des Affaires Indiennes et du Nord Canada, gravite autour de 150 000 \$. Les deux autres maisons sont situées en milieu urbain, hors communauté. Elles reçoivent leur financement de base du Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Au même titre que dans les maisons allochtones, ce financement est accordé en fonction du nombre de places. En raison de ce mode de financement, le budget annuel de fonctionnement de ces maisons peut dépasser de 100 000 \$ celui des maisons d'hébergement établies dans les communautés.

Dans un contexte de travail marqué par la disparité des ressources, le Réseau offre aux travailleuses un lieu de ressourcement, d'échange et de formation qui contribue au renforcement mutuel. Il leur apporte soutien et appui dans le cadre d'activités leur permettant d'améliorer leurs pratiques et leurs services. Il leur fournit des outils pour sensibiliser leurs communautés à la problématique de la violence conjugale et à l'importance de recourir aux services.

Depuis 2003, les intervenantes du Réseau se rencontrent régulièrement pour créer des liens, échanger, approfondir leurs connaissances et améliorer leur pratique d'aide auprès des femmes autochtones en difficulté et ayant subi de la violence conjugale³⁵. Les thèmes de formation sont associés aux réalités des femmes et enfants accueillis en

³⁵ Femmes Autochtones du Québec. 2005.

maison d'hébergement : problématique de la violence conjugale, intervention auprès des enfants exposés à la violence conjugale, stress post-traumatique, processus judiciaire en matière de violence conjugale, abus sexuels chez les Premières Nations, VIH Sida, etc. On trouve également des thèmes visant à améliorer les habiletés de gestion du personnel. L'ensemble des intervenantes rencontrées dans le cadre de cette étude ont dit apprécier grandement les programmes de formation offerts à ce jour.

4.2 Portrait des maisons membres du Réseau

Le profil des sept maisons d'hébergement autochtones est diversifié. On observe des disparités sur le plan des moyens financiers, de l'historique, de la localisation, du nombre d'employées, de la formation du personnel, des conditions de travail, des liens avec le Conseil de bande. Les maisons réunies offrent une trentaine de chambres au total.

Dans son portrait des maisons d'hébergement autochtones, F. Robertson³⁶ rapporte les propos d'une intervenante des services sociaux qui établit un parallèle entre la situation actuelle des maisons d'hébergement autochtones et celle des maisons d'hébergement allochtones d'il y a vingt ans : peu de budget, peu de formation, lacunes sur le plan de la gestion. Avec la mise en place du Réseau des maisons d'hébergement autochtones du Québec, la formation a connu des avancées significatives chez les coordonnatrices et les intervenantes.

4.2.1 Native Women's Shelter of Montreal / Foyer pour femmes autochtones de Montréal

Le Foyer pour femmes autochtones de Montréal est la plus ancienne maison d'hébergement du Réseau. Elle fut fondée en 1988 pour répondre aux besoins des femmes autochtones résidant à Montréal qui trop souvent se retrouvaient dans la rue et démunies. La maison située en plein cœur de la ville compte neuf chambres et peut accueillir simultanément jusqu'à seize femmes avec leurs enfants. Elle dessert la population des femmes autochtones vivant dans la région de Montréal (environ 5,000 femmes) mais également celles qui sont référées à partir des communautés éloignées du Québec et même d'ailleurs au Canada. En 2006-2007, près de 450 femmes y furent accueillies ainsi que 127 enfants. Ces femmes proviennent de toutes les nations autochtones du Québec mais on rencontre une majorité de femmes inuites et criées puisque les services de la maison sont offerts principalement en anglais. À des centaines et même des milliers de kilomètres de chez elles, déracinées, la plupart des femmes cherchent à réorganiser leur vie durant leur passage dans la maison, notamment par la recherche d'un revenu et d'un logement. La durée moyenne de séjour est de neuf semaines.

Dix-sept employées travaillent au Foyer pour femmes autochtones de Montréal, dont douze à plein temps. La plupart sont d'origine autochtone et toutes sont bilingues anglais-français. L'équipe comprend aussi une coordonnatrice du programme de réduction des risques en matière de toxicomanie et d'infections transmises sexuellement et par le sang (ITSS). Une travailleuse familiale (Family Care Worker) complétait jadis l'équipe mais le poste fut supprimé faute de fonds. Ce poste apparaît toutefois essentiel pour assurer le suivi auprès des familles. On a observé un important roulement de personnel au cours des dernières années. La directrice est l'employée qui compte le plus d'ancienneté dans l'équipe, soit sept ans. Un programme de formation continue est offert au personnel.

³⁶ Femmes Autochtones du Québec. 2002.

Le personnel de la maison a établi des liens de collaboration fructueux avec les services de Protection de la Jeunesse des Centres Jeunesse Badshaw. Il aimerait pouvoir en faire autant avec les services policiers et les hôpitaux de la grande région de Montréal. Au fil des ans, des liens de collaboration se sont développés avec les maisons autochtones de la grande région de Montréal, notamment avec L'Auberge Shalom pour femmes.

4.2.2 Maison communautaire Missinak, Québec

La maison communautaire Missinak³⁷ est la dernière-née des ressources d'aide en violence conjugale membres du Réseau des maisons d'hébergement autochtones du Québec. Depuis ses débuts en 2000, elle organise ses services externes à partir de son unique local situé dans un centre communautaire de Québec (Charlesbourg). En tant qu'organisme sans but lucratif localisé en milieu urbain, la maison reçoit son budget de fonctionnement du Ministère de la santé et des services sociaux du Québec, tout comme le Foyer pour femmes autochtones de Montréal. L'équipe prévoit déménager prochainement dans une maison et y établir des services d'hébergement, après sept années d'efforts acharnés.

Sept employées travaillent à Missinak. Deux intervenantes parlent innu, dont la responsable jeunesse. L'expertise des membres de l'équipe est riche et variée : expérience de travail communautaire, baccalauréats en travail social et en psychologie, certificats en études autochtones, en animation pastorale, en toxicomanie, en violence et en abus sexuel, diplômes en éducation spécialisée et en relation d'aide, etc.

Missinak dessert globalement la population féminine autochtone de la région de Québec (environ 1 000 personnes) en plus des femmes des communautés innues de la Côte-Nord, nouvellement arrivées à Québec ou y résidant depuis longtemps.

Le travail de la ressource d'aide est inspiré par une vision qui «s'enracine dans la fierté et la dignité autochtones.» Les femmes sont invitées à reconstruire leur vie autour de cette fierté, dans un processus de guérison individuel et collectif. L'action de Missinak se déploie à travers trois volets : 1) les services individuels d'écoute, d'intervention, d'accompagnement et de référence, offerts jusqu'à maintenant en mode externe; 2) les services collectifs de conscientisation et de mobilisation (cercle des femmes, cercle de solidarité avec les autres communautés, activités culturelles); 3) les activités de sensibilisation auprès des partenaires et de la population (formation interculturelle), et d'alliance au sein des instances de concertation. En outre, des activités de partage, de ressourcement et de guérison ont lieu en milieu naturel : enseignements traditionnels, tente de sudation, rituels de purification, etc.

Missinak rayonne dans la région de Québec et jusque dans les communautés innues de la Côte Nord puisque des intervenantes vont y offrir de la formation aux cercles de femmes. Dans la région de Québec, des liens de collaboration ont été tissés avec les maisons d'hébergement autochtones, en particulier la Maison d'hébergement pour femmes immigrantes de Québec à Sainte-Foy et la Maison du Cœur pour femmes à Charlesbourg. Au cours des prochaines années, Missinak compte développer davantage son travail d'alliance avec plusieurs ressources d'aide autochtones de la région de Québec. Son conseil

³⁷ Tortue en innu.

d'administration, désigné sous l'expression Cercle des Outardes, comprend cinq membres autochtones et deux non autochtones dont un homme.

4.2.3 Maison Asperimowin, La Tuque

Fondée en 1997, la maison Asperimowin³⁸ a pignon sur rue dans un quartier résidentiel de La Tuque³⁹, en Haute-Mauricie. Bien que située hors communauté, elle est considérée comme étant sur communauté puisqu'elle dessert spécifiquement les communautés atikamekw de Wemotaci, Obedjiwan et Manawan, ainsi que les femmes atikamekw résidant à La Tuque. À ce titre, elle reçoit son financement de base du Ministère des Affaires Indiennes et du Nord Canada. Le budget est administré par le Conseil de la Nation Atikamek via la direction des services sociaux. Les importantes distances à parcourir rendent difficile l'accès à la maison d'hébergement : 120 km depuis Wemotaci, 430 km depuis Obedjiwan et 360 km depuis Manawan, par des chemins forestiers de surcroît.

L'équipe compte trois intervenantes de jour, deux préposées de nuit, deux remplaçantes ainsi qu'une chef de service à temps partiel. L'expertise des membres de l'équipe provient davantage de leur riche expérience que de leur formation académique bien que certaines aient reçu une formation en relation d'aide. Deux intervenantes sont atikamekw et parlent la langue, un atout précieux pour les femmes et les enfants hébergés. Le roulement de personnel est élevé en raison de congés de maladie, de retour aux études et autres. La doyenne des intervenantes compte sept années d'ancienneté. La maison comprend cinq chambres.

Comme dans les autres maisons du Réseau, la principale raison d'admission à la maison Asperimowin est la violence conjugale. Il arrive toutefois que des femmes en difficulté demandent un répit pour réorganiser leur vie en raison de problèmes de toxicomanie, de dépression et autres. De nombreuses jeunes mères âgées de 16 ou 17 ans ont été accueillies avec leurs enfants au cours de la dernière année. La violence n'épargne pas les relations amoureuses à l'adolescence. La fin de semaine, la maison sert aussi à l'occasion de lieu de rencontre mère-enfant, supervisée par la Direction de la protection de la jeunesse.

Au fil des ans, Asperimowin a tissé des liens avec l'autre maison d'hébergement située à La Tuque, Le Toit de l'Amitié, surtout à l'occasion d'échange de services de référence. La maison participe assidûment à la Table de concertation régionale des maisons d'hébergement de la Mauricie–Centre du Québec. *Accord Mauricie*, un organisme d'intervention auprès des conjoints à comportements violents, y participe également.

4.2.4 Haven House, Listuguj

Fondée en 1991, Haven House est située en plein cœur de la communauté mi'gmaq Listuguj, en Gaspésie près de la frontière du Nouveau-Brunswick. L'équipe est composée de deux intervenantes, en poste depuis l'ouverture de la maison et d'une coordonnatrice, en poste depuis un an. Des employées sur appel viennent dépanner l'équipe au besoin, la nuit ou la fin de semaine. Comme la plupart des Mi'gmaq de leur génération, les employées parlent anglais et comprennent un peu leur langue d'origine

³⁸ *Espoir* en atikamek.

³⁹ 3 500 habitants y ont une identité autochtone. (Statistique Canada 2008).

que parlent surtout les aînés. La coordonnatrice est diplômée en travail social. Les autres employées ont une riche et longue expérience d'intervention en violence conjugale auprès des femmes, des enfants et des familles autochtones.

La maison compte quatre chambres. Les femmes accueillies sont surtout jeunes (20-35 ans) et proviennent de Listuguj et des communautés mi'gmaq voisines. Elles arrivent aussi parfois d'ailleurs au Canada. Toutes ont vécu de la violence conjugale, le plus souvent de la violence physique. Après avoir privilégié pendant quelque temps des activités de sensibilisation et de prévention dans la communauté, la maison a opéré un retour à sa mission originelle : offrir des services d'hébergement, d'intervention et d'accompagnement aux femmes autochtones vivant de la violence conjugale. Haven House continue toutefois d'offrir des services d'éducation et de sensibilisation tant aux femmes hébergées qu'à la communauté : groupe de soutien pour victimes d'abus sexuel, ateliers sur le deuil et les pertes, activités de prévention de la violence, animation dans les écoles et clubs d'artisanat. En tout, plus de 500 personnes de la communauté, dont 75 hommes, ont été rejointes par l'une ou l'autre de ces activités au cours de la dernière année. La maison sert aussi occasionnellement de lieu de rencontre mère-enfant, supervisée par une travailleuse sociale du Centre Jeunesse de la région.

L'absence d'autonomie de la maison quant à l'administration de son budget est source de préoccupation, notamment quand vient le temps de négocier une augmentation de salaire qui tient compte du coût de la vie. De plus, l'unilinguisme anglais des communautés mi'gmaq et l'unilinguisme français des communautés francophones constituent un obstacle à la communication entre des ressources d'aide pourtant voisines. Haven House collabore régulièrement avec le service de médiation en violence conjugale du Nouveau-Brunswick situé non loin de là. La maison espère développer davantage de liens avec les services policiers locaux. Au cours de la dernière année, les policiers ont enregistré 58 incidents de violence familiale à Listuguj, une communauté de 2000 habitants. Des liens occasionnels ont été créés avec la Maison Émergence de Maria pour des services de référence et d'hébergement.

4.2.5 Maison Tipinuaikan, Sept-Îles

Fondée en 1990, la maison Tipinuaikan a réouvert ses portes en septembre 2006, après deux ans de fermeture. La maison est située dans la communauté de Uashat. Elle dessert les dix communautés innues, presque toutes situées sur la Côte-Nord : Natashquan, La Romaine, Sept-Îles, Mingan, Maliotenam, Betsiamites, Les Escoumins, Mashteuiatsh et Schefferville. Les femmes autochtones violentées parcourent donc des distances considérables pour recevoir des services d'hébergement. Six employées travaillent à temps plein à Tipinuaikan. Ce sont des femmes scolarisées ayant une formation de base en relation d'aide (certificats en intervention communautaire, en éducation spécialisée et autres domaines connexes), expérimentées et aux compétences complémentaires. Elles forment une équipe dynamique. Toutes parlent innu et français, et deux intervenantes parlent aussi l'anglais. La passion commune qui les anime constitue leur force, comme dans les autres maisons autochtones.

Tipinuaikan compte trois chambres et peut accueillir jusqu'à six femmes avec enfants. Malgré les difficultés liées à la restructuration de la maison, 25 femmes avec leurs enfants y ont été hébergées au cours de l'année 2006-2007. La violence conjugale est le

seul motif d'admission vu le nombre limité de places. Plusieurs femmes autochtones violentées sont régulièrement inscrites sur une liste d'attente.

La particularité de la maison tient à l'offre de services destinés à la famille en plus des services d'hébergement habituels. Les femmes peuvent ainsi consulter une intervenante en service externe (par exemple, habiletés parentales), et les hommes peuvent en faire autant (ils seront accueillis et suivis par un intervenant). Depuis un an, 70 femmes ont eu recours aux services externes de consultation individuelle de la maison. Un comité d'implantation de services pour hommes violents est également mis en place à Tipinuaikan.

Ici comme dans d'autres maisons d'hébergement situées dans les communautés, le manque d'autonomie de la maison quant à l'administration de son budget est source de préoccupation. Parvenir à maintenir une équipe de six employées à plein temps avec un budget de 150,000 \$ relève nécessairement de l'exploit. La maison participe activement aux instances régionales de concertation (Regroupement des femmes de la Côte-Nord, Comité Violence, etc.). Elle travaille donc principalement avec les ressources allochtones de soutien aux femmes.

4.2.6 Maison Ashpukun Mitshuap, Schefferville

La maison Ashpukun Mitshuap a ouvert ses portes en 1993. Elle est située à Matimekosh, une communauté innue de 800 habitants située non loin de la municipalité de Schefferville. On y accède uniquement par train ou par avion. La maison, qui compte quatre chambres, accueille les femmes innues et naskapies des communautés voisines dont Kawawachikamach.

Les raisons d'admission concernent surtout la violence conjugale mais il faut aussi dépanner des femmes sans logement, celles qui ont des idéations suicidaires ou qui ont d'autres problèmes de santé. Les intervenantes doivent parfois organiser le transfert de femmes vers la maison Tipinuaikan de Sept-Îles, parce qu'il n'y a aucun logement disponible à Schefferville ou encore parce que ces femmes ont peur de leur mari ou de la famille de celui-ci. La majorité des femmes hébergées retournent toutefois chez elles après leur séjour dans la maison Ashpukun Mitshuap.

Des quatre employées de la maison, trois sont en poste depuis la création de la maison. Elles sont Innues et parlent leur langue. Comme il n'y a pas de coordonnatrice en poste, les quatre intervenantes sont surchargées de responsabilités. Elles voient à tout : intervention, planification, gestion, ménage, entretien, épicerie, etc. Leur marge de manoeuvre au plan de la gestion administrative et financière est pratiquement nulle. Elles se sentent impuissantes à améliorer leurs conditions de travail, en particulier à réduire le nombre d'heures travaillées qui dépasse souvent le nombre d'heures payées puisqu'elles assument une garde sur appel la fin de semaine. Elles souffrent d'isolement et d'épuisement. «C'est comme si on travaillait tout le temps.» Les activités de sensibilisation à l'école ont cessé depuis quelques années, faute de moyens.

Un *shaputuan* dressé à côté de la maison permet aux femmes qui le désirent de se ressourcer dans un espace de paix. Les femmes peuvent également participer au besoin à des cérémonies de guérison dans la tente à suerie.

4.2.7 Waseya House, Kitigan Zibi

Fondée en 1991, la maison Waseya⁴⁰ est située dans la communauté algonquine de Kitigan Zibi, à quelques kilomètres de Maniwaki. La maison compte deux chambres et peut recevoir deux femmes avec leurs enfants.

Une seule intervenante est en poste à plein temps, épaulée par deux employées sur appel. Avec son expérience de conseillère en toxicomanie, sa formation en sciences sociales et un certificat en intervention de crise, cette intervenante et superviseure constitue le pilier de la maison. Depuis son entrée en fonction il y a sept ans, elle reçoit tous les appels d'urgence acheminés par la police de la communauté. Les deux intervenantes sur appel sont fortes de leur expérience auprès des femmes en situation de violence conjugale. Toutes parlent l'anglais et le français, et comprennent un peu la langue algonquine.

Le nombre d'admissions augmente d'année en année depuis sept ans même si le nombre d'employées à temps plein a diminué. Elles étaient trois intervenantes en 2000. En 2006-2007, la maison a accueilli dix-sept femmes et vingt enfants pour un total de 164 jours d'hébergement. La durée des séjours varie entre deux semaines et deux mois. On note quelques réadmissions mais non dans la même année. Les femmes accueillies viennent surtout de Lac Rapide (143 km) et de Kitigan Zibi, mais aussi de Lac-Simon (255 km), de Pikogan (363 km) et de Kitcisakik (231 km). Le principal motif d'admission est la violence conjugale, mais la maison accueille aussi des femmes vivant diverses situations de détresse. Waseya House a également servi de lieu de dépannage pour trois hommes ayant subi de la violence de la part d'un membre de leur famille (admis parce qu'il n'y avait aucune femme hébergée dans la maison durant cette période).

Un groupe de soutien pour femmes endeuillées a été formé. La maison mène des activités de sensibilisation dans la communauté notamment sur les questions de violence, de toxicomanie et de guérison au moyen de la production d'un journal mensuel. Une psychologue et une thérapeute par le jeu sont présentes dans la maison un jour par semaine. Elles sont à la disposition de la communauté de Kitigan Zibi. Des liens de collaboration se sont développés avec la maison d'hébergement de Maniwaki, Halte-Femmes Haute-Gatineau, à la faveur de références et de transferts lorsqu'il n'y a plus de place disponible dans l'une ou l'autre ressource.

Bien qu'elle ne connaisse pas le montant exact du budget dont la maison dispose, la superviseure estime avoir la marge de manœuvre suffisante pour répondre aux besoins des femmes hébergées.

4.3 Ce que constatent les intervenantes autochtones

Les intervenantes autochtones ont parlé des questions qui affectent le quotidien de la vie des femmes hébergées et ont fait part de leurs réflexions devant les situations problématiques qui les entourent. Elles ont parlé de la pauvreté de leurs ressources d'hébergement qui contraste avec l'ampleur des problèmes et le caractère endémique de la violence familiale dans les communautés autochtones. Depuis quinze ans, les maisons d'hébergement autochtones ont permis à des centaines de femmes de reprendre pied et

⁴⁰ Voir la lumière en algonquin.

de poursuivre leur route avec plus d'assurance. Ces maisons sont tenues à bout de bras par une poignée de femmes dévouées qui travaillent dans des conditions difficiles : sous-financement, faible rémunération, faible autonomie en matière de gestion financière et administrative. Des femmes qui n'ont pourtant pas perdu le sens de l'humour.

«Même en dehors de notre travail, on jase toujours de notre travail. On essaie toujours de mettre du positif. Même des fois, j'essaie de faire de la créativité en dormant (rires).»

4.3.1 À propos de leur approche et de leurs pratiques d'intervention

Les intervenantes des maisons d'hébergement autochtones partagent une vision commune en matière d'intervention en violence conjugale. Leur approche de l'aide et de la guérison est familiale et communautaire. Elles affirment que le bien-être des femmes autochtones est indissociablement lié au bien-être de leurs enfants, de leur couple, de leur famille et de leur collectivité. Elles croient aussi que le processus de guérison des familles et des communautés inclut nécessairement les hommes. La contribution des conjoints, des pères et des frères leur paraît cruciale pour pouvoir améliorer les relations au sein des familles et des collectivités. C'est pourquoi elles se disent préoccupées par la pauvreté des ressources d'aide pour les hommes violents. Plusieurs envisagent même d'offrir des services qui rejoindraient les conjoints violents.

«La femme repart dans sa communauté, elle retourne chez elle. La plaie s'infecte encore, elle revient à la maison d'hébergement. C'est comme mettre un *plaster* tandis qu'on sait que le pus est dans la maison. On s'est rendues compte qu'on fonctionnait dans un cercle vicieux. Travailler seulement avec la femme et les enfants, c'est impossible en milieu autochtone parce que la famille est très importante. Et il y a des hommes qui veulent s'en sortir, mais ils n'ont pas de ressources pour régler leur problème. Si on veut vraiment travailler la problématique qui est dans la maison, c'est immanquable, il va falloir faire le ménage partout.»

«Les femmes nous demandent plus d'avoir de l'aide pour leurs conjoints que de les dénoncer à la police. Elles se disent : Si je l'envoie en dedans, mes enfants le verront plus. Mais s'il avait de l'aide, il pourrait rester dans le milieu.»

Quand nous avons posé la question de ce qui manquait dans le processus d'aide et de guérison, les intervenantes sont souvent revenues à la question de la spiritualité. La dimension spirituelle de la guérison est apparue comme un point d'ancrage de l'intervention et de la guérison en maison d'hébergement autochtone.

Ce résultat de la consultation fait écho à une enquête menée par une équipe de chercheuses canadiennes auprès de femmes ayant été abusées en contexte conjugal⁴¹. Ces chercheuses décrivent la dimension spirituelle comme le chaînon manquant permettant de comprendre les besoins des femmes qui transitent dans les maisons d'hébergement. Elles disent avoir été inspirées par les maisons d'hébergement autochtones pour tenter de répondre aux besoins spirituels des femmes hébergées dans d'autres types de ressources.

⁴¹ R. Boehm et coll. 1999.

4.3.2 À propos de leur formation

Le personnel des maisons d'hébergement autochtones possède une formation en relation d'aide riche et diversifiée. Plusieurs intervenantes ont un solide bagage académique tandis que d'autres ont acquis une expertise fondée principalement sur l'expérience, avec peu de formation. Certaines intervenantes ont elles-mêmes vécu de la violence au sein de leur couple et c'est leur cheminement personnel de dépassement qui les a amenées à exercer ce métier. Elles sont en quelque sorte des aidantes naturelles qui s'appliquent à transmettre leur bagage à leurs consœurs des différentes communautés. Cette situation explique les nombreux besoins de formation exprimés par ces intervenantes.

Les intervenantes autochtones sont appelées à gérer quotidiennement des situations complexes et des problèmes aigus vécus par les femmes autochtones dans les communautés. Il est difficile et épuisant de côtoyer pendant huit heures des femmes et des enfants en état de détresse et qui vivent des situations critiques, surtout si l'intervenante est seule «sur le plancher». Un sentiment d'impuissance et d'épuisement les envahit parfois. Elles sont conscientes du fait qu'elles doivent prendre soin d'elles-mêmes si elles veulent se maintenir en emploi.

«Parfois, je m'en vais chez nous et je me demande si je suis correcte dans mon intervention. Parfois, ça me prendrait quelqu'un pour me guider. Quand y a beaucoup de monde à la maison, je suis comme perdue. Répondre au téléphone, faire une intervention avec une femme puis avec une autre. Parfois, j'en ai trop. Plus ça va, plus je pense : qui vais-je aller voir moi ?»

On a observé chez plusieurs d'entre elles un besoin d'aller au-delà de la formation en intervention de crise ou en intervention en violence conjugale, pour apprendre à faire face à l'épuisement professionnel et à l'usure de compassion.

4.3.3 À propos de leurs liens de collaboration avec les autres ressources d'aide en violence conjugale

Les intervenantes des maisons d'hébergement autochtones connaissent les ressources d'aide de leur région mais dans la pratique les liens de collaboration avec ces ressources sont inégalement développés. Selon les régions, les liens ont évolué vers un rapprochement avec certaines maisons d'hébergement allochtones, certaines ressources d'aide autochtones dans les communautés ou d'autres ressources d'aide.

«Ce qui marche dans la collaboration avec les autres services, autochtones ou non, c'est le fait qu'on se connaisse. On a alors le réflexe d'appeler.»

Elles déplorent unanimement le manque de suivi post-hébergement avec les autres ressources d'aide.

«Quand les femmes vont à Sept-Îles, c'est souvent parce qu'elles n'ont pas de logement et elles ont peur de leur mari, ou de la famille de leur mari. Parfois on les transfère, c'est elles qui payent pour leur voyage, elles prennent le train. On perd leur trace quand elles partent.»

4.3.4 À propos du mode de financement de leurs maisons et de leurs conditions de travail

Le sous-financement des maisons d'hébergement autochtones préoccupe grandement les intervenantes. Ajouté aux difficultés de gestion budgétaire dû au faible contrôle qu'elles exercent sur le budget et au manque de transparence de la part de certaines autorités locales, ces obstacles créent un environnement où les conditions de travail sont souvent décrites comme pénibles et inéquitables.

4.4 Ce que souhaitent les intervenantes autochtones

4.4.1 Concernant la formation à recevoir

Nous avons regroupé autour de quatre axes les besoins de formation exprimés par les coordonnatrices et les intervenantes consultées.

1. Consolider les pratiques d'intervention auprès des femmes hébergées et de leurs enfants.

- A) Mieux comprendre les problématiques sociales vécues dans les communautés de façon à pouvoir assurer une évaluation, une intervention et un suivi plus adéquats auprès des femmes et des enfants hébergés.

Les thèmes mentionnés sont :

- Dépendances et abus (drogues, alcool, médicaments, jeux, etc.).
 - Problèmes de santé mentale : évaluation, intervention, suivi.
 - Abus sexuels chez les femmes : évaluation, intervention, suivi.
 - Abus sexuels chez les enfants : évaluation, intervention, suivi.
 - Enfants exposés à la violence familiale : évaluation, intervention, suivi.
 - Loi de Protection de la Jeunesse (mise à jour concernant les modifications réglementaires).
 - Suicide et idées suicidaires : dépistage, intervention, suivi.
 - Traumatismes historiques de deuil chez les Autochtones et deuil individuel.
- B) Établir un lien entre les approches et les outils d'intervention individuelle en violence conjugale utilisés dans les maisons allochtones et autochtones. De façon générale, s'approprier les approches et les outils utilisés dans les maisons d'hébergement allochtones (supervision clinique, plan d'intervention, outil d'évaluation, dossier d'admission, rapports de suivi, etc.).
- C) Mettre l'accent sur la spiritualité dans la démarche de guérison, qu'il s'agisse de spiritualité autochtone ou de croyances religieuses.

2. Consolider l'équipe de travail.

Les thèmes suggérés sont :

- Construction d'un esprit d'équipe à long terme.
- Règles éthiques de conduite des intervenantes envers les résidentes.
- Code de vie au sein de la maison et gestion de conflits.

3. Consolider la gestion administrative et financière des maisons d'hébergement.
 - Banque de données statistiques sur l'hébergement.
 - Outils de planification financière.
 - Gestion administrative et financière de la maison.
 - Rôle et responsabilités des membres d'un conseil d'administration.
4. Développer des pratiques de prévention et de sensibilisation dans les communautés et auprès des autres ressources du milieu.
 - Outils de sensibilisation à la violence conjugale et familiale dans les écoles.
 - Outils de sensibilisation à la violence conjugale et familiale auprès des communautés.
 - Outils de promotion et de sensibilisation auprès des ressources d'aide autochtones pour faire reconnaître la spécificité autochtone de l'intervention en violence conjugale.

4.4.2 Concernant les liens de collaboration à établir

1. Développer des liens de collaboration intrasectoriels avec les maisons d'hébergement autochtones, les ressources d'aide autochtones dans les communautés et les services pour conjoints violents.
2. Développer des liens de collaboration intersectoriels, principalement avec les services sociaux et de santé et les services policiers.
3. Assurer un suivi post-hébergement auprès des femmes en collaboration avec d'autres ressources.

4.4.3 Concernant les mesures à mettre en œuvre pour améliorer les services

1. Améliorer les conditions de travail en maison d'hébergement autochtone, notamment par le recrutement de nouveaux effectifs et le rehaussement des salaires en fonction des standards établis dans les milieux de pratique québécois.
2. Développer des ressources de deuxième étape pour les femmes autochtones vivant de la violence conjugale et des problématiques associées.
3. Développer un programme de thérapie à l'intention des femmes et des hommes qui vivent de la violence conjugale ou familiale.
4. Développer des ressources d'aide pour les conjoints ayant des comportements violents dans la communauté.

Perspectives de développement

La consultation menée auprès des intervenantes des maisons d'hébergement allochtones et autochtones en violence conjugale a permis d'identifier plus clairement leurs besoins de formation en ce qui a trait à l'intervention auprès des femmes autochtones violentées. Elle a également été l'occasion de prendre acte d'une volonté de rapprochement entre les deux réseaux autour de cette question.

Cette étape franchie, le projet ISHKUTEU se propose maintenant d'entreprendre des activités destinées à enrichir les compétences des intervenantes des deux réseaux d'hébergement par la formation et par le maillage des ressources d'aide. À cause de limites financières, le projet ne peut répondre à l'ensemble des préoccupations exprimées par les participantes lors de la consultation. Le projet s'engage toutefois à réaliser un certain nombre d'actions ciblées en fonction de leur faisabilité dans un cadre expérimental.

Le but des activités de formation et de maillage est de fournir aux organismes allochtones et autochtones des moyens pour améliorer leurs services afin que ceux-ci correspondent davantage aux besoins des femmes autochtones en situation de violence conjugale et vivant des problématiques associées.

Le public visé par les activités de formation et de maillage est composé :

1. des directrices et des intervenantes des maisons membres de la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec et des autres maisons d'hébergement ayant participé à la consultation;
2. des coordonnatrices et des intervenantes du Réseau des maisons d'hébergement autochtones du Québec;
3. du personnel des services de santé, des services sociaux et policiers des communautés autochtones et des autres ressources d'aide autochtones.

Au cours des prochaines années, les actions prévues au projet ISHKUTEU se déclineront sous quatre formes principales.

1. Offrir une session de formation aux intervenantes des maisons allochtones

Une activité de formation d'une durée de deux jours sera dispensée aux intervenantes des maisons d'hébergement allochtones dans dix régions du Québec. Cette activité sera réalisée avec la collaboration de 40 maisons d'hébergement allochtones, de sept maisons d'hébergement autochtones et des ressources d'aide de 24 communautés autochtones.

2. Offrir des sessions de formation aux intervenantes des maisons autochtones

Des activités de formation d'une durée d'une journée seront dispensées aux intervenantes du Réseau des maisons d'hébergement autochtones. Elles seront réalisées avec la collaboration de directrices et d'intervenantes de maisons d'hébergement allochtones.

Ces sessions de formation auront pour objectifs généraux de consolider leur approche et leurs pratiques d'intervention en matière de violence conjugale et de problématiques sociales vécues dans les communautés.

3. Réaliser des activités de maillage intrarégionales

L'identification de stratégies et de moyens pour créer des liens durables entre ressources d'hébergement allochtones et ressources d'aide autochtones est prévue dans le cadre de ce projet. Ces activités de maillage visent le partage de connaissances, d'expertises et de services entre ces ressources. De plus, le développement de liens entre les deux réseaux d'hébergement sera réalisé au moyen de stages jumelant des maisons d'hébergement allochtone et autochtone.

Ces expériences multiples et nécessairement variées d'une région à une autre seront consignées et évaluées en vue d'identifier les caractéristiques d'une expérience de maillage réussie.

4. Organiser une rencontre bilan nationale

Au terme des activités de formation et de maillage, un forum d'échange sera organisé pour mettre en commun les expérimentations du projet ISHKUTEU. Cette rencontre bilan rassemblera des personnes ayant participé au projet pilote en provenance des dix régions du Québec. Elle aura pour but d'identifier les meilleures pratiques d'intervention et de concertation en matière de violence conjugale pour les femmes autochtones, d'évaluer les retombées du projet pilote et de formuler des recommandations dans le but d'enrichir le volet autochtone du *Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale*.

Sources citées

ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA. 2007. Les femmes autochtones et le projet de loi C-31. Exposé préparé pour le Sommet national des femmes autochtones de juin 2007 à Corner Brook (Terre-Neuve-Labrador), 5 p., disponible en ligne à www.nwac-hq.org/fr/NationalAboriginalWomensSummit.html.

BOEHM R., GOLEC J., KRAHN R. et D. SMYTH. 1999. *Lifelines: Culture, spirituality, and family violence*. Edmonton : University of Alberta Press, 252 p.

COMITÉ TRIPARTITE FEMMES-JUSTICE. 2003. Rapport présenté au comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle du gouvernement du Québec, 31 p. disponible à www.faq-qnw.org

COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES. 1996. Rapport de la Commission royale sur les Peuples autochtones. Perspectives et réalités. Vol. 4, Ottawa : Ministère des Approvisionnements et Services Canada.

FÉDÉRATION DE RESSOURCES D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES VIOLENTÉES ET EN DIFFICULTÉ DU QUÉBEC. 2007. Rapport d'activités, année 2006-2007. Montréal, imprimé, 37 p.

FÉDÉRATION DE RESSOURCES D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES VIOLENTÉES ET EN DIFFICULTÉ DU QUÉBEC, TABLE DE CONCERTATION EN VIOLENCE CONJUGALE DE MONTRÉAL. 2005. La violence faite aux femmes : Intervenir en contexte interculturel. Programme de formation. Montréal : FRHFVDQ, TCVCM et Service aux collectivités de l'UQAM.

FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC avec la collaboration du COMITÉ PRIORITÉ VIOLENCE CONJUGALE et du RÉSEAU DES MAISONS D'HÉBERGEMENT AUTOCHTONES DU QUÉBEC. 2006. Trousse de ressources et d'outils communs (TROC). Kahnawake, imprimé.

FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC. 2005. Compte rendu des sessions de formation offertes aux intervenantes en maisons d'hébergement autochtones par le Comité Priorité Violence Conjugale, Kahnawake, imprimé, 39 p.

FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC. 2004. Accroître son rayonnement et son interface avec les communautés autochtones. Dossier Maisons d'hébergement et promotion à la non violence, Kahnawake, imprimé, 21-26.

FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC. 2002. Maisons d'hébergement pour femmes autochtones. Portrait de la situation. Kahnawake, imprimé, 44 p.

FORUM SOCIOÉCONOMIQUE DES PREMIÈRES NATIONS. 2007. Rapport final du Forum socioéconomique des Premières Nations. Agir maintenant... pour l'avenir, tenu à Mashteuiatsh, les 25, 26, 27 octobre 2006.

GOUGH Pamela, TROCMÉ Nico, BROWN Ivan, KNOKE Della et Cindy BLACKSTOCK. 2005. Les voies menant à la surreprésentation des enfants autochtones dans les services de protection des enfants. Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants, 3 p., disponible en ligne à www.cecw-cepb.ca/pubs/infosheets_aboriginal_f.html

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2005. Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale. Volet autochtone. Québec : Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine *et al.*, 12 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 1995 : Politique d'intervention en matière de violence conjugale. Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale. Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec *et al.* 77 p.

LEPAGE Pierre. 2002. Mythes et réalités sur les peuples autochtones. Québec : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 88 p.

LÉVESQUE Carole. 2003. «La présence des Autochtones dans les villes du Québec : mouvements pluriels, enjeux diversifiés», in David Newhouse et Evelyn J. Peters (dirs), Des gens d'ici : les Autochtones en milieu urbain. Ottawa : Projet de recherche sur les politiques, Canada, 25-37.

LÉVESQUE Carole, TRUDEAU Nadine, BACON J Joséphine, MONTPETIT Christiane, CHEEZO Marie-Anne, LAMONTAGNE Manon et Christine SIOUI WAWANOLOATH. 2001. Les femmes autochtones et l'emploi : défis et enjeux des programmes d'employabilité au Québec. Partenariat Mikimom, Femmes Autochtones du Québec, INRS-Culture et Société, imprimé, 117 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA. 2007. Population indienne inscrite selon le sexe et la résidence, 2006. Ottawa : Section des statistiques sur les Premières Nations et le Nord, 95 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA. 2004. Terminologie autochtone. Une terminologie en évolution qui se rapporte aux peuples autochtones au Canada. Ottawa : Direction générale des communications.

PÂQUET-DEEHY Ann. 1997. Le féminisme: Approches et interventions. Conférence dans le cadre du colloque d'orientation de la F.R.H.F.V.D.Q., octobre 1997.

STATISTIQUE CANADA. 2008. Québec. Profil de la population autochtone, Recensement de 2006. Ottawa : Produit n° 92-594-XWF au catalogue de Statistique Canada.

STATISTIQUE CANADA. 2004. Enquête sociale générale.

STATISTIQUE CANADA. 2002. Profils de la population autochtone du recensement de 2001.

Sites Internet consultés

www.ainc-inac.gc.ca

www.faq-qnw.org

www.fede.qc.ca

www.missinak.org

www.nwsm.info

www.reseadialog.qc.ca

www.statcan.ca

www.tipinuaikan.com

ANNEXES

- 1 - Guide d'entrevue pour les maisons d'hébergement autochtones et allochtones
- 2 - Formulaire de consentement à l'entrevue
- 3 - Questionnaire destiné aux maisons d'hébergement allochtones
- 4 - Fiche descriptive des maisons d'hébergement allochtones et autochtones

ANNEXE 1

Guide d'entrevue pour les maisons d'hébergement autochtones et allochtones

1 Caractéristiques générales de la maison

- Historique de la maison, accueil ou non des enfants.
- Nombre de chambres et de lits.
- Nombre et type d'employées, à temps plein, à temps partiel, sur appel.
- Expérience de travail de la coordonnatrice et des intervenantes dans la maison.
- Types de services offerts et fonctionnement: internes et externes.

2 Profil des femmes accueillies et de leur demande d'aide

- Nombre de femmes accueillies, durée du séjour, répétition des séjours.
- Profil socio-économique des femmes accueillies : âge, lieu de résidence, origine, occupation, source de revenus, nombre et âge des enfants.
- Motif exprimé dans la demande d'aide.
- Type de service le plus fréquemment dispensé.
- Origine de la référence.

3 Approches et pratiques d'intervention avec les femmes accueillies

- Types d'intervention pratiquée : accueil, intervention individuelle et de groupe, intervention avec les enfants, activités collectives (repas, partage de chambre, etc.), références, sensibilisation dans le milieu, promotion du service, etc.
- Type d'approche utilisée : la décrire. En quoi est-elle adaptée aux femmes autochtones ?
- Services offerts : principales forces et principales lacunes.
- Sécurité des femmes en lien avec la présence de la maison d'hébergement dans la communauté (maisons autochtones)
- Confidentialité de l'intervention en lien avec la taille et l'isolement des communautés (proximité quotidienne des intervenantes et autres résidentes).

4 Perceptions des réalités et besoins des femmes autochtones violentées

- Difficultés rencontrées par les femmes autochtones en général.
- Besoins des femmes autochtones violentées tels que perçus par les intervenantes
- Soutien qu'elles peuvent obtenir dans et hors communautés.
- Perception de la maison d'hébergement par la communauté
- Obstacles rencontrés dans la demande d'aide et dans le service obtenu (disponibilité, accessibilité géographique et culturelle des ressources, formation du personnel, etc.).

5 Formation du personnel

- Formation de base reçue en lien avec les exigences de l'emploi.
- Besoins de formation du personnel : intervention, gestion, sensibilisation, promotion.

6 Partenariat avec les ressources du milieu

- Partenariat actuel avec les autres ressources autochtones et les ressources allochtones.
- Partenariat à développer.

7 Pistes pour l'amélioration des services

- Formation du personnel
- Partenariat avec les ressources du milieu
- Promotion du service d'hébergement
- Accueil et pratiques d'intervention

ANNEXE 2



Fédération de ressources d'hébergement
pour femmes violentées et en difficulté
du Québec



FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.
QUEBEC NATIVE WOMEN INC.



Service aux collectivités
Université du Québec à Montréal

Formulaire de consentement Projet ISHKUTEU

Information sur le projet

ISHKUTEU est un projet-pilote partenarial réalisé par Femmes Autochtones du Québec inc., la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec et le Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal.

Le projet ISHKUTEU vise l'amélioration des services d'aide et d'hébergement aux femmes autochtones du Québec vivant de la violence conjugale et d'autres problématiques associées en renouvelant les pratiques d'intervention et en adaptant les services concernés.

Votre participation au projet implique que vous acceptiez d'être rencontrée pour un entretien qui durera environ deux heures et qui sera enregistré sur bande audio. Les informations que vous fournirez demeureront confidentielles.

Votre participation est volontaire et vous pouvez vous retirer du projet en tout temps.

Pour toute question ou commentaire, vous pouvez vous adresser à :

Sylvie Pharand
Coordonnatrice
Projet ISHKUTEU
Téléphone : (514) 987-3000 poste 2479
Télécopieur : (514) 987-6845
Courriel : pharand.sylvie@uqam.ca

Consentement de la participante

J'accepte d'apporter volontairement ma collaboration au projet ISHKUTEU.

Je comprends que toutes les informations que je fournirai seront traitées de façon strictement confidentielle et aux fins du présent projet. Les noms des participantes n'apparaîtront sur aucun rapport sauf si elles le souhaitent. L'ensemble du matériel recueilli pendant le projet sera gardé sous clef au Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal. Une fois le projet complété, les responsables s'engagent à disposer du matériel recueilli de façon sécuritaire.

J'accepte que ces informations soient utilisées à des fins d'analyse pour répondre aux objectifs du projet.

Je peux retirer ma participation au projet n'importe quand si je le désire.

J'ai lu et compris le présent formulaire de consentement. On a répondu à ma satisfaction à mes questions.

Signature de la participante

Nom en lettres moulées

Titre du poste

Date ____/____/____

ANNEXE 3
Questionnaire s'adressant aux intervenantes travaillant
en maison d'hébergement

IDENTIFICATION DE LA MAISON D'HÉBERGEMENT

Nom de la maison et sa localisation (nom de la ville)

Avez-vous hébergé des femmes autochtones au cours des cinq dernières années ?

Oui _____ Veuillez répondre à toutes les questions.

Non _____ Veuillez répondre aux questions des sections 2, 3 et 5.

1. APPROCHES ET PRATIQUES D'INTERVENTION AVEC LES FEMMES AUTOCHTONES HÉBERGÉES

Dans cette section, nous aimerions connaître votre expérience d'intervention avec les femmes autochtones que vous hébergez (ou avez hébergées).

Avez-vous développé une approche et des pratiques d'intervention spécifiques en ce qui concerne les femmes autochtones et leurs enfants, dans l'un ou l'autre des services suivants ?

Répondez oui ou non. Si oui, précisez.

- Accueil
-

- Intervention individuelle
-

- intervention de groupe
-

- Intervention avec les enfants ou concernant les enfants
-

- Activités collectives (repas, partage de chambre, etc.)
-

- Référence
-

- Sensibilisation dans le milieu

- Promotion du service

- Autre (spécifiez)

Croyez-vous que les pratiques d'intervention et les services que vous avez développés sont bien adaptés aux réalités et aux besoins des femmes autochtones ?

a) Selon vous, quels sont les services et les pratiques d'intervention qui sont bien adaptés et pourquoi?

b) Selon vous, quels sont les pratiques d'intervention et les services qui sont moins bien adaptés?

c) Avez-vous rencontré des difficultés particulières dans votre intervention avec les femmes autochtones et leurs enfants? Lesquelles?

Préciser l'approche principale que vous utilisez dans votre intervention.

Croyez-vous que l'approche que vous utilisez (féministe, systémique, holistique, etc.) soit adaptée aux réalités et besoins des femmes autochtones que vous accueillez? Pourquoi?

2. PERCEPTIONS DES RÉALITÉS ET BESOINS DES FEMMES AUTOCHTONES VIVANT DE LA VIOLENCE CONJUGALE

Dans cette section, nous aimerions savoir comment VOUS percevez la situation des femmes autochtones qui vivent de la violence conjugale et d'autres problèmes associés.

2.1. D'après votre expérience, quels sont les besoins des femmes autochtones vivant de la violence conjugale et d'autres problèmes associés ?

2.2. D'après votre expérience, les femmes autochtones vivant de la violence conjugale éprouvent-elles des difficultés particulières ? Si oui, lesquelles ?

2.3. Lorsqu'elles recherchent de l'aide, les femmes autochtones vivant de la violence conjugale rencontrent-elles des obstacles particuliers? Si oui, lesquels ?

2.4. Quelles sont les principales ressources d'aide disponibles pour les femmes autochtones vivant de la violence conjugale et d'autres problèmes associés :

- dans leur communauté d'origine ?

- en dehors de leur communauté ?
 - a) dans votre région

- b) dans leur région d'origine

3. FORMATION DU PERSONNEL DE LA MAISON D'HÉBERGEMENT

Dans cette section, nous voudrions connaître VOS besoins de formation particuliers à l'égard des femmes autochtones et de leurs enfants.

3.1. Combien d'intervenantes ont reçu une formation spécifique concernant les réalités autochtones ?
Pour chacune, spécifiez le type de formation, la durée, le dispensateur et le lieu de la formation.

3.2. Croyez-vous que votre expérience comme intervenante en maison d'hébergement vous permet de répondre adéquatement aux besoins des femmes autochtones et de leurs enfants ?
Oui _____ Non _____ Plus ou moins _____

Expliquez pourquoi.

3.3. Quels sont vos besoins de formation pour mieux intervenir auprès des femmes autochtones ayant recours à votre ressource ?

4. PARTENARIAT AVEC LES RESSOURCES DU MILIEU CONCERNANT LES FEMMES AUTOCHTONES

Dans cette section, nous voulons connaître les liens de concertation que vous avez établis et ceux que vous souhaiteriez établir avec les ressources d'aide autochtones.

4.1. Est-ce que votre maison travaille en partenariat avec les ressources d'aide autochtones ? Si oui, précisez avec qui.

4.2. Est-ce que ce partenariat répond aux besoins de votre maison dans votre travail avec les femmes autochtones ?

4.3 Que souhaiteriez-vous développer ou améliorer dans vos liens avec les ressources d'aide autochtone ?

5. PISTES POUR L'AMÉLIORATION DES SERVICES AUX FEMMES AUTOCHTONES

Ici, permettez-vous de rêver ! Précisez les moyens à mettre en place même s'ils ne vous apparaissent pas toujours réalistes dans le contexte actuel.

Compte tenu de vos perceptions des besoins des femmes autochtones et dans le but de mieux répondre à ces besoins, quelles seraient selon vous les améliorations à instaurer dans votre maison (ou dans les maisons en général) :

- au plan des pratiques ?

- au plan de la formation ?

- au plan de la concertation ?

- au plan de la sensibilisation ?

- sur tout autre plan (précisez)

IDENTIFICATION DES RÉPONDANTES

Nom de l'intervenante-rédactrice:

Titre du poste :

Téléphone :

Courriel :

Nombre d'intervenantes ayant participé au remue-méninge du questionnaire : _____

Spécifiez par type de poste (ex : 2 intervenantes femmes, 1 intervenante jeunesse)

ANNEXE 4
Fiche descriptive à l'intention des maisons
d'hébergement participantes

1. Caractéristiques de la maison d'hébergement

1. Nom de la maison
2. Nombre de chambres et de lits
3. Accueil des enfants : oui _____ non _____
4. Nombre total d'employées
5. Portrait du personnel de la maison d'hébergement

Nature du poste	Horaire de travail	Nombre de personnes
Intervenante femmes		
Intervenante jeunesse		
Personnel administratif		
Personnel de soutien		

6. Types de services offerts

SERVICES INTERNES	Oui	Non
Accueil/écoute		
Hébergement transitoire		
Consultation individuelle		
Intervention de groupe		
Soutien-accompagnement dans les démarches		
Activités d'information (droits et ressources)		
Autres (spécifier)		
Autres (spécifier)		
SERVICES EXTERNES	Oui	Non
Activités de sensibilisation dans les écoles		
Activités de sensibilisation dans le milieu		
Activités de promotion des services		
Écoute téléphonique		
Suivi post-hébergement		
Activités d'information (droits et ressources)		
Autres (spécifier)		
Autres (spécifier)		

2. Caractéristiques des femmes autochtones hébergées

1. Nombre de femmes autochtones hébergées en 2006-2007
2. Nombre total de femmes hébergées en 2006-2007
3. Nombre d'enfants autochtones hébergés en 2006-2007
4. Nombre total de jours d'hébergement pour les femmes autochtones en 2006-2007
5. Admission et réadmission pour une même femme autochtone

Fréquence des admissions	Nombre de femmes
1 ^{ère} admission en 2006-2007	
2 ^e admission	
3 ^e admission	
4 ^e admission et plus	
Inconnu	

6. Âge des femmes autochtones accueillies

Groupe d'âge	Nombre de femmes
Moins de 18 ans	
18-25 ans	
26-35 ans	
36-45 ans	
46-55 ans	
56-65 ans	
Plus de 65 ans	
Inconnu	

7. Source de revenus des femmes autochtones accueillies :

Source de revenus à l'arrivée	Nombre de femmes
Salaire personnel	
Salaire du conjoint	
Sécurité du revenu (revenu familial)	
Allocations familiales	
Assurance emploi	
Bourse d'études	
Autre (spécifier)	
Inconnu	

8. Raison(s) de la demande d'aide

Raison(s) de la demande d'aide	Nombre de femmes
Violence conjugale	
Autre forme de violence	
Agression sexuelle	
Sans ressources financières	
Sans abri	
Santé mentale	
Toxicomanie	
Jeu compulsif	
Autre (spécifier)	
Inconnu	

9. Type(s) de violence subie

Type(s) de violence subie	Nombre de femmes
Physique	
Psychologique	
Sexuelle	
Économique	
Harcèlement	
Inconnu	

10. Plainte à la police

Plainte à la police	Nombre de femmes
Déposée	
Aucune plainte déposée	
Rapport d'événement seulement	
Article 810	
Inconnu	

11. Nation d'origine des femmes autochtones accueillies:

Nations autochtones du Québec	Nombre de femmes
Abénaki	
Algonquin	
Attikamekw	
Cri	
Huron-Wendat	
Inuu (Montagnais)	
Malécite	
Micmac	
Mohawk	
Naskapi	
Inuit	
Inconnu	